Aperçu du fonds

Série standard,
Série privilégiée 1,
Série Partenaire,
Série privilégiée Partenaire

Police de fonds distincts de la Canada Vie
Initialement de la Great-West

Rendement du fonds au 31 décembre 2023

Version numérique accessible à l'adresse Canadalife.com/noticesexplicatives

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative. La notice explicative et l'Aperçu du fonds doivent tous deux avoir été reçus.

Toute partie de votre cotisation affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

F70-0622 – 05/24

Aperçu du fonds

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Chaque *Aperçu du fonds* individuel porte sur un fonds distinct offert dans le cadre de la police de rente individuelle à capital variable. Vous pouvez choisir d'investir dans un fonds ou dans plusieurs fonds de la notice explicative.

L'*Aperçu du fonds* individuel décrit les principales caractéristiques de chaque fonds distinct, notamment son degré de risque, son rendement passé, sa pertinence pour le client, ses garanties, ainsi que les frais qui peuvent s'appliquer.

L'*Aperçu du fonds* individuel n'est pas complet sans les énoncés figurant sous les rubriques *Que se passe-t-il si je change d'idée?* et *Renseignements*.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire versée à l'égard de la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous avez reçu l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel, par télécopie ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Pour nous joindre ».

Téléphone : **1 888 252-1847**

Table des matières

Aperçu du fonds 1

Frais de gestion de placement 5

Rabais sur les frais de gestion de placement 13

Fonds de répartition de l'actif 16

Portefeuille prudent 16
Portefeuille modéré 19
Portefeuille équilibré 22
Portefeuille accéléré 25
Portefeuille énergique 28

Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif 31

Portefeuille de revenu prudent 31
Portefeuille de revenu modéré 34
Portefeuille de revenu équilibré 37
Portefeuille de revenu accéléré 40

Solutions de fonds gérées 43

Croissance prudent géré par l'équipe principale 43
Revenu modéré Franklin Templeton 46
Revenu modéré Mackenzie 49
Revenu modéré Fidelity 52
Modéré géré par l'équipe principale 55
Croissance modéré Franklin Templeton 58
Croissance modéré Mackenzie 61
Croissance modéré Fidelity 64
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale 67
Revenu équilibré Franklin Templeton 70
Revenu équilibré Mackenzie 73
Revenu équilibré Fidelity 76
Équilibré géré par l'équipe principale 79
Équilibré Mackenzie 82
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale 85

Fonds de trésorerie et équivalents 88

Marché monétaire 88

Fonds à revenu fixe 91

Portefeuille de revenu fixe diversifié 91
Obligations canadiennes de base 94
Obligations canadiennes de base Plus 97
Obligations canadiennes 100
Hypothécaire 103
Obligations gouvernementales 106
Obligations à court terme 109
Obligations à long terme 111

Obligations à rendement réel . . . 114
Obligations de sociétés canadiennes . . . 117
Revenu à taux variable . . . 120
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé . . . 123
Obligations mondiales . . . 126
Revenu fixe sans contraintes . . . 129

Fonds équilibrés . . . 132

Revenu fixe canadien équilibré . . . 132
Croissance équilibrée canadienne . . . 135
Équilibré d'actions canadiennes . . . 138
Revenu stratégique . . . 141
Équilibré d'excellence canadienne . . . 144
Équilibré de valeur canadienne . . . 147
Portefeuille durable prudent . . . 150
Revenu stratégique mondial . . . 153
Mondial équilibré . . . 156

Fonds d'actions canadiennes . . . 159

Portefeuille d'actions canadiennes . . . 159
Croissance canadienne . . . 162
Actions canadiennes socialement responsable . . . 165
Croissance principalement canadienne . . . 168
Titres canadiennes . . . 171
Indice-actions . . . 174
Actions principalement du Canada . . . 177
Valeur principalement canadienne . . . 180
Valeur canadienne . . . 183
Dividendes canadiens de base . . . 186
Dividendes principalement canadiens . . . 189
Dividendes canadiens . . . 192
Petites et moyennes capitalisations canadiennes . . . 195
Croissance de petites capitalisations canadiennes . . . 198

Fonds spécialisés canadiens et autres fonds . . . 201

Immobilier . . . 201

Fonds nord-américains . . . 204

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales . . . 204
Science et technologie . . . 207

Fonds d'actions étrangères . . . 210

Portefeuille d'actions mondiales . . . 210
Actions mondiales à faible volatilité . . . 213
Actions étrangères . . . 216
Actions mondiales toutes capitalisations . . . 219
Dividendes mondiaux . . . 222
Actions américaines à faible volatilité . . . 225
Croissance des États-Unis . . . 228
Croissance américaine . . . 231

Actions de valeur des États-Unis . . . 234
Valeur américaine. . . . 237
Dividendes américains. . . . 240
Croissance moyennes capitalisations américaines . . . 243
Actions EAEO. . . . 246
Actions internationales . . . 249
Titres internationaux. . . . 252
Croissance internationale . . . 255

Fonds spécialisés étrangers et autres fonds . . . 258

Mondiales d'infrastructures. . . . 258
Actions européennes. . . . 261
Actions Extrême-Orient . . . 264
Actions de marchés émergents . . . 267
Ressources mondiales . . . 270

Frais de gestion de placement

Nous avons le droit de rectifier les frais de gestion de placement à tout moment. Si nous les augmentons et que vous êtes détenteur d'unités du fonds au moment donné, nous vous fournirons un préavis écrit de 60 jours avant l'exécution du changement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique *Changements fondamentaux apportés aux fonds distincts*.

Fonds distincts de série standard et de série privilégiée 1

Nom du fonds distinct	**Série standard** **Option avec frais d'acquisition** **Option avec frais d'acquisition différés** **Option avec frais d'acquisition différés réduits**			**Série privilégiée 1** **Option avec frais d'acquisition** **Option avec frais d'acquisition différés** **Option avec frais d'acquisition différés réduits**		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds de répartition de l'actif						
Portefeuille prudent	2,00 %	2,25 %	2,39 %	1,75 %	1,85 %	1,95 %
Portefeuille modéré	2,05 %	2,30 %	2,54 %	1,85 %	1,95 %	2,10 %
Portefeuille équilibré	2,15 %	2,40 %	2,69 %	1,95 %	2,05 %	2,20 %
Portefeuille accéléré	2,25 %	2,50 %	2,85 %	2,05 %	2,15 %	2,40 %
Portefeuille énergique	2,35 %	2,69 %	3,03 %	2,10 %	2,20 %	2,55 %
Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif						
Portefeuille de revenu prudent	2,00 %	2,25 %	2,39 %	1,75 %	1,85 %	1,95 %
Portefeuille de revenu modéré	2,05 %	2,30 %	2,49 %	1,80 %	1,90 %	2,05 %
Portefeuille de revenu équilibré	2,15 %	2,40 %	2,64 %	1,90 %	2,00 %	2,15 %
Portefeuille de revenu accéléré	2,25 %	2,50 %	2,85 %	2,05 %	2,15 %	2,40 %
Solutions de fonds gérées						
Croissance prudent géré par l'équipe principale	2,04 %	2,09 %	2,22 %	1,65 %	1,70 %	1,85 %
Revenu modéré Franklin Templeton	2,27 %	2,32 %	2,46 %	1,75 %	1,80 %	1,95 %
Revenu modéré Mackenzie	2,22 %	2,27 %	2,41 %	1,70 %	1,75 %	1,90 %
Revenu modéré Fidelity	2,31 %	2,36 %	2,50 %	1,80 %	1,85 %	2,00 %
Modéré géré par l'équipe principale	2,13 %	2,18 %	2,32 %	1,70 %	1,75 %	1,90 %
Croissance modéré Franklin Templeton	2,37 %	2,42 %	2,56 %	1,85 %	1,90 %	2,05 %
Croissance modéré Mackenzie	2,37 %	2,42 %	2,56 %	1,85 %	1,90 %	2,05 %
Croissance modéré Fidelity	2,47 %	2,51 %	2,66 %	1,95 %	2,00 %	2,15 %
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	2,23 %	2,28 %	2,42 %	1,75 %	1,80 %	1,95 %
Revenu équilibré Franklin Templeton	2,46 %	2,51 %	2,66 %	1,95 %	2,00 %	2,15 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Revenu équilibré Mackenzie	2,46 %	2,50 %	2,65 %	1,95 %	2,00 %	2,15 %
Revenu équilibré Fidelity	2,51 %	2,56 %	2,70 %	2,00 %	2,05 %	2,20 %
Équilibré géré par l'équipe principale	2,32 %	2,37 %	2,51 %	1,80 %	1,85 %	2,00 %
Équilibré Mackenzie	2,60 %	2,65 %	2,79 %	2,10 %	2,15 %	2,30 %
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	2,42 %	2,47 %	2,61 %	1,90 %	1,95 %	2,10 %
Fonds de trésorerie et équivalents						
Marché monétaire	1,05 %	1,05 %	1,09 %	0,75 %	0,80 %	0,85 %
Fonds à revenu fixe						
Portefeuille de revenu fixe diversifié	1,75 %	1,85 %	2,09 %	1,25 %	1,30 %	1,40 %
Obligations canadiennes de base	1,60 %	1,65 %	1,70 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,60 %	1,70 %	1,80 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations canadiennes	1,60 %	1,65 %	1,70 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Hypothécaire	2,00 %	2,05 %	2,10 %	1,65 %	1,70 %	1,80 %
Obligations gouvernementales	1,60 %	1,65 %	1,70 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations à court terme	1,40 %	1,45 %	1,55 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations à long terme	1,80 %	1,95 %	2,10 %	1,30 %	1,45 %	1,60 %
Obligations à rendement réel	1,70 %	1,95 %	2,10 %	1,30 %	1,45 %	1,60 %
Obligations de sociétés canadiennes	1,80 %	1,90 %	2,05 %	1,30 %	1,40 %	1,55 %
Revenu à taux variable	1,85 %	1,95 %	2,10 %	1,35 %	1,45 %	1,60 %
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	1,85 %	2,10 %	2,25 %	1,50 %	1,60 %	1,75 %
Obligations mondiales	2,00 %	2,09 %	2,14 %	1,40 %	1,50 %	1,65 %
Revenu fixe sans contraintes	1,90 %	2,00 %	2,15 %	1,40 %	1,50 %	1,65 %
Fonds équilibrés						
Revenu fixe canadien équilibré	1,80 %	1,85 %	1,90 %	1,65 %	1,70 %	1,75 %
Croissance équilibrée canadienne	2,15 %	2,30 %	2,44 %	1,80 %	1,95 %	2,15 %
Équilibré d'actions canadiennes	2,20 %	2,24 %	2,39 %	1,90 %	2,05 %	2,25 %
Revenu stratégique	2,15 %	2,44 %	2,50 %	1,85 %	2,00 %	2,20 %
Équilibré d'excellence canadienne	2,40 %	2,54 %	2,69 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Équilibré de valeur canadienne	2,25 %	2,45 %	2,59 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Portefeuille durable prudent	1,75 %	2,00 %	2,20 %	1,55 %	1,65 %	1,75 %
Revenu stratégique mondial	2,15 %	2,35 %	2,50 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Mondial équilibré	2,30 %	2,50 %	2,64 %	2,10 %	2,25 %	2,45 %
Fonds d'actions canadiennes						
Portefeuille d'actions canadiennes	2,35 %	2,69 %	3,02 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Croissance canadienne	2,25 %	2,40 %	2,72 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Actions canadiennes socialement responsable	2,25 %	2,45 %	2,78 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Croissance principalement canadienne	2,45 %	2,55 %	2,92 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Titres canadiennes	2,40 %	2,68 %	2,96 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Indice-actions	2,05 %	2,19 %	2,52 %	1,75 %	1,95 %	2,25 %
Actions principalement du Canada	2,45 %	2,54 %	2,87 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Valeur principalement canadienne	2,35 %	2,54 %	2,88 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Valeur canadienne	2,45 %	2,65 %	2,95 %	2,10 %	2,30 %	2,60 %
Dividendes canadiens de base	2,20 %	2,30 %	2,60 %	1,80 %	2,00 %	2,30 %
Dividendes principalement canadiens	2,20 %	2,30 %	2,63 %	1,80 %	2,00 %	2,30 %
Dividendes canadiens	2,30 %	2,45 %	2,78 %	1,95 %	2,15 %	2,45 %
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	2,35 %	2,55 %	2,93 %	1,95 %	2,15 %	2,50 %
Croissance de petites capitalisations canadiennes	2,55 %	2,90 %	3,20 %	2,15 %	2,35 %	2,65 %
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds						
Immobilier	2,60 %	2,69 %	3,09 %	2,20 %	2,35 %	2,70 %
Fonds nord-américains						
Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales	2,41 %	2,59 %	2,98 %	2,10 %	2,30 %	2,65 %
Science et technologie	2,55 %	2,67 %	3,22 %	2,10 %	2,40 %	2,90 %
Fonds d'actions étrangères						
Portefeuille d'actions mondiales	2,55 %	2,85 %	3,42 %	2,15 %	2,45 %	2,85 %
Actions mondiales à faible volatilité	2,45 %	2,59 %	2,93 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Actions étrangères	2,50 %	2,65 %	3,12 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Actions mondiales toutes capitalisations	2,40 %	2,55 %	2,80 %	2,00 %	2,30 %	2,65 %
Dividendes mondiaux	2,40 %	2,55 %	2,80 %	2,00 %	2,25 %	2,55 %
Actions américaines à faible volatilité	2,40 %	2,55 %	2,80 %	1,95 %	2,20 %	2,60 %
Croissance des États-Unis	2,30 %	2,50 %	2,75 %	1,90 %	2,15 %	2,50 %
Croissance américaine	2,55 %	2,79 %	3,13 %	2,20 %	2,45 %	2,80 %
Actions de valeur des États-Unis	2,30 %	2,50 %	2,75 %	1,90 %	2,15 %	2,50 %
Valeur américaine	2,50 %	2,65 %	2,90 %	2,05 %	2,30 %	2,70 %
Dividendes américains	2,25 %	2,45 %	2,70 %	1,85 %	2,10 %	2,45 %
Croissance moyennes capitalisations américaines	2,40 %	2,70 %	3,09 %	1,95 %	2,20 %	2,60 %
Actions EAEO	2,50 %	2,70 %	3,10 %	2,05 %	2,30 %	2,70 %
Actions internationales	2,45 %	2,65 %	3,03 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Titres internationaux	2,50 %	2,70 %	3,09 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Croissance international	2,60 %	2,84 %	3,22 %	2,15 %	2,50 %	2,95 %
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds						
Mondiales d'infrastructures	2,50 %	2,80 %	3,10 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Actions européennes	2,45 %	2,65 %	2,90 %	2,05 %	2,35 %	2,75 %
Actions Extrême-Orient	2,60 %	2,80 %	3,10 %	2,15 %	2,55 %	2,95 %
Actions de marchés émergents	2,80 %	3,00 %	3,30 %	2,15 %	2,55 %	2,95 %
Ressources mondiales	2,60 %	2,80 %	3,15 %	2,20 %	2,35 %	2,70 %

Fonds distincts de série Partenaire et de série privilégiée Partenaire

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds de répartition de l'actif						
Portefeuille prudent	1,00 %	1,25 %	1,39 %	0,75 %	0,85 %	0,95 %
Portefeuille modéré	1,05 %	1,30 %	1,54 %	0,85 %	0,95 %	1,10 %
Portefeuille équilibré	1,15 %	1,40 %	1,69 %	0,95 %	1,05 %	1,20 %
Portefeuille accéléré	1,25 %	1,50 %	1,85 %	1,05 %	1,15 %	1,40 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Portefeuille énergique	1,35 %	1,69 %	2,03 %	1,10 %	1,20 %	1,55 %
Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif						
Portefeuille de revenu prudent	1,00 %	1,25 %	1,39 %	0,75 %	0,85 %	0,95 %
Portefeuille de revenu modéré	1,05 %	1,30 %	1,49 %	0,80 %	0,90 %	1,05 %
Portefeuille de revenu équilibré	1,15 %	1,40 %	1,64 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Portefeuille de revenu accéléré	1,25 %	1,50 %	1,85 %	1,05 %	1,15 %	1,40 %
Solutions de fonds gérées						
Croissance prudent géré par l'équipe principale	1,04 %	1,09 %	1,22 %	0,65 %	0,70 %	0,85 %
Revenu modéré Franklin Templeton	1,27 %	1,32 %	1,46 %	0,75 %	0,80 %	0,95 %
Revenu modéré Mackenzie	1,22 %	1,27 %	1,41 %	0,70 %	0,75 %	0,90 %
Revenu modéré Fidelity	1,31 %	1,36 %	1,50 %	0,80 %	0,85 %	1,00 %
Modéré géré par l'équipe principale	1,13 %	1,18 %	1,32 %	0,70 %	0,75 %	0,90 %
Croissance modéré Franklin Templeton	1,37 %	1,42 %	1,56 %	0,85 %	0,90 %	1,05 %
Croissance modéré Mackenzie	1,37 %	1,42 %	1,56 %	0,85 %	0,90 %	1,05 %
Croissance modéré Fidelity	1,47 %	1,51 %	1,66 %	0,95 %	1,00 %	1,15 %
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	1,23 %	1,28 %	1,42 %	0,75 %	0,80 %	0,95 %
Revenu équilibré Franklin Templeton	1,46 %	1,51 %	1,66 %	0,95 %	1,00 %	1,15 %
Revenu équilibré Mackenzie	1,46 %	1,50 %	1,65 %	0,95 %	1,00 %	1,15 %
Revenu équilibré Fidelity	1,51 %	1,56 %	1,70 %	1,00 %	1,05 %	1,20 %
Équilibré géré par l'équipe principale	1,32 %	1,37 %	1,51 %	0,80 %	0,85 %	1,00 %
Équilibré Mackenzie	1,60 %	1,65 %	1,79 %	1,10 %	1,15 %	1,30 %
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	1,42 %	1,47 %	1,61 %	0,90 %	0,95 %	1,10 %
Fonds de trésorerie et équivalents						
Marché monétaire	0,80 %	0,80 %	0,84 %	0,50 %	0,55 %	0,60 %
Fonds à revenu fixe						
Portefeuille de revenu fixe diversifié	1,25 %	1,35 %	1,59 %	0,75 %	0,80 %	0,90 %
Obligations canadiennes de base	1,10 %	1,15 %	1,20 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,10 %	1,20 %	1,30 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Obligations canadiennes	1,10 %	1,15 %	1,20 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Hypothécaire	1,00 %	1,05 %	1,10 %	0,65 %	0,70 %	0,80 %
Obligations gouvernementales	1,10 %	1,15 %	1,20 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations à court terme	0,90 %	0,95 %	1,05 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations à long terme	1,30 %	1,45 %	1,60 %	0,80 %	0,95 %	1,10 %
Obligations à rendement réel	1,20 %	1,45 %	1,60 %	0,80 %	0,95 %	1,10 %
Obligations de sociétés canadiennes	1,30 %	1,40 %	1,55 %	0,80 %	0,90 %	1,05 %
Revenu à taux variable	1,35 %	1,45 %	1,60 %	0,85 %	0,95 %	1,10 %
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	1,35 %	1,60 %	1,75 %	1,00 %	1,10 %	1,25 %
Obligations mondiales	1,50 %	1,59 %	1,64 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Revenu fixe sans contraintes	1,40 %	1,50 %	1,65 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Fonds équilibrés						
Revenu fixe canadien équilibré	0,80 %	0,85 %	0,90 %	0,65 %	0,70 %	0,75 %
Croissance équilibrée canadienne	1,15 %	1,30 %	1,44 %	0,80 %	0,95 %	1,15 %
Équilibré d'actions canadiennes	1,20 %	1,24 %	1,39 %	0,90 %	1,05 %	1,25 %
Revenu stratégique	1,15 %	1,44 %	1,50 %	0,85 %	1,00 %	1,20 %
Équilibré d'excellence canadienne	1,40 %	1,54 %	1,69 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Équilibré de valeur canadienne	1,25 %	1,45 %	1,59 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Portefeuille durable prudent	1,00 %	1,25 %	1,45 %	0,80 %	0,90 %	1,00 %
Revenu stratégique mondial	1,15 %	1,35 %	1,50 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Mondial équilibré	1,30 %	1,50 %	1,64 %	1,10 %	1,25 %	1,45 %
Fonds d'actions canadiennes						
Portefeuille d'actions canadiennes	1,35 %	1,69 %	2,02 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %
Croissance canadienne	1,25 %	1,40 %	1,72 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Actions canadiennes socialement responsable	1,25 %	1,45 %	1,78 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Croissance principalement canadienne	1,45 %	1,55 %	1,92 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Titres canadiennes	1,40 %	1,68 %	1,96 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Indice-actions	1,05 %	1,19 %	1,52 %	0,75 %	0,95 %	1,25 %
Actions principalement du Canada	1,45 %	1,54 %	1,87 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Valeur principalement canadienne	1,35 %	1,54 %	1,88 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %
Valeur canadienne	1,45 %	1,65 %	1,95 %	1,10 %	1,30 %	1,60 %
Dividendes canadiens de base	1,20 %	1,30 %	1,60 %	0,80 %	1,00 %	1,30 %
Dividendes principalement canadiens	1,20 %	1,30 %	1,63 %	0,80 %	1,00 %	1,30 %
Dividendes canadiens	1,30 %	1,45 %	1,78 %	0,95 %	1,15 %	1,45 %
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	1,35 %	1,55 %	1,93 %	0,95 %	1,15 %	1,50 %
Croissance de petites capitalisations canadiennes	1,55 %	1,90 %	2,20 %	1,15 %	1,35 %	1,65 %
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds						
Immobilier	1,60 %	1,69 %	2,09 %	1,20 %	1,35 %	1,70 %
Fonds nord-américains						
Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales	1,41 %	1,59 %	1,98 %	1,10 %	1,30 %	1,65 %
Science et technologie	1,55 %	1,67 %	2,22 %	1,10 %	1,40 %	1,90 %
Fonds d'actions étrangères						
Portefeuille d'actions mondiales	1,55 %	1,85 %	2,42 %	1,15 %	1,45 %	1,85 %
Actions mondiales à faible volatilité	1,45 %	1,59 %	1,93 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Actions étrangères	1,50 %	1,65 %	2,12 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Actions mondiales toutes capitalisations	1,40 %	1,55 %	1,80 %	1,00 %	1,30 %	1,65 %
Dividendes mondiaux	1,40 %	1,55 %	1,80 %	1,00 %	1,25 %	1,55 %
Actions américaines à faible volatilité	1,40 %	1,55 %	1,80 %	0,95 %	1,20 %	1,60 %
Croissance des États-Unis	1,30 %	1,50 %	1,75 %	0,90 %	1,15 %	1,50 %
Croissance américaine	1,55 %	1,79 %	2,13 %	1,20 %	1,45 %	1,80 %
Actions de valeur des États-Unis	1,30 %	1,50 %	1,75 %	0,90 %	1,15 %	1,50 %
Valeur américaine	1,50 %	1,65 %	1,90 %	1,05 %	1,30 %	1,70 %
Dividendes américains	1,25 %	1,45 %	1,70 %	0,85 %	1,10 %	1,45 %
Croissance moyennes capitalisations américaines	1,40 %	1,70 %	2,09 %	0,95 %	1,20 %	1,60 %
Actions EAEO	1,50 %	1,70 %	2,10 %	1,05 %	1,30 %	1,70 %
Actions internationales	1,45 %	1,65 %	2,03 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Titres internationaux	1,50 %	1,70 %	2,09 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Croissance internationale	1,60 %	1,84 %	2,22 %	1,15 %	1,50 %	1,95 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds						
Mondiales d'infrastructures	1,50 %	1,80 %	2,10 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Actions européennes	1,45 %	1,65 %	1,90 %	1,05 %	1,35 %	1,75 %
Actions Extrême-Orient	1,60 %	1,80 %	2,10 %	1,15 %	1,55 %	1,95 %
Actions de marchés émergents	1,80 %	2,00 %	2,30 %	1,15 %	1,55 %	1,95 %
Ressources mondiales	1,60 %	1,80 %	2,15 %	1,20 %	1,35 %	1,70 %

Rabais sur les frais de gestion de placement

Un rabais sur les frais de gestion de placement s'applique automatiquement une fois certaines conditions satisfaites. Les critères d'admissibilité, indiqués ci-après, varient selon la série que vous détenez : série standard, série Partenaire, série privilégiée 1 ou série privilégiée Partenaire.

Vous recevez le rabais sur les frais de gestion de placement lorsque vous y devenez admissible. Ce rabais est appliqué s'il excède le seuil minimal établi dans nos règles administratives alors en vigueur. Si le montant du rabais est inférieur au seuil, le rabais continuera de courir jusqu'à la prochaine date de versement des rabais sur les frais.

Le rabais sur les frais de gestion de placement est calculé quotidiennement et attribué sous forme d'unités additionnelles à chaque fonds distinct applicable à la fin de chaque trimestre, ou lorsqu'une substitution ou un rachat complet a lieu. Il ne vous sera pas versé en espèces et n'inclura pas de rabais sur les taxes perçues et remises au gouvernement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique Considérations fiscales. Lorsque les unités additionnelles sont affectées à l'option avec frais d'acquisition différés ou à l'option avec frais d'acquisition différés réduits, vous n'aurez pas à payer de frais de rachat lorsque vous demanderez le rachat de ces unités plus tard. Ni les garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès ni les valeurs aux termes de l'option de garantie de revenu viager ne seront augmentées par cette attribution d'unités additionnelles.

Nous pouvons augmenter ou réduire les montants indiqués ci-après, modifier la définition des avoirs admissibles ou autrement modifier ou éliminer l'attribution de rabais sur les frais de gestion de placement, à notre seule discrétion et sans vous en aviser au préalable.

Les critères pour chacune des séries sont définis dans les sections suivantes.

Série standard et série Partenaire

Si vous investissez dans des fonds de la série standard ou de la série Partenaire, vous devez détenir plus de 100 000 $ d'avoirs admissibles pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Aux fins de l'application de ce rabais, le propriétaire de police principal des avoirs admissibles doit être le même. Les avoirs admissibles peuvent inclure les polices détenues conjointement (par vous, votre conjoint, vos parents ou vos enfants résidant à la même adresse). Les polices détenues conjointement sont uniquement incluses lorsque les consentements nécessaires ont été obtenus conformément à nos pratiques administratives alors en vigueur. Les actifs de polices détenues conjointement peuvent faire l'objet d'un seul regroupement. Demandez à votre conseiller en sécurité financière de vous fournir de plus amples précisions. Si nous déterminons que vous êtes admissible à un rabais sur les frais de gestion de placement, nous calculerons ce dernier conformément à la procédure décrite dans nos règles administratives alors en vigueur. La procédure actuelle est présentée ci-dessous.

D'abord, nous calculerons la valeur de tous vos avoirs admissibles. Nous calculerons ensuite le pourcentage de la valeur de vos avoirs admissibles se situant dans chacune des tranches suivantes :

Tranche	Inclut cette portion de vos avoirs admissibles
1	La première tranche de 100 000 $ (c.-à-d. la valeur de 0 $ à 100 000 $)
2	La valeur restante (c.-à-d. la valeur excédant 100 000 $)

Enfin, pour chaque fonds que vous détenez, nous déterminerons le rabais sur les frais de gestion de placement applicable. Pour chaque tranche, nous multiplierons le pourcentage de la valeur quotidienne de vos avoirs admissibles dans cette tranche par l'équivalent quotidien du rabais sur les frais de gestion de placement indiqué dans le tableau ci-dessous qui s'applique à cette tranche pour les fonds que vous détenez. Le rabais sur les frais de gestion de placement correspond à la somme des montants ainsi calculés.

Fonds	Valeur marchande totale des avoirs admissibles Tranche 1 (moins de 100 000 $)	Valeur marchande totale des avoirs admissibles Tranche 2 (égale ou supérieure à 100 000 $)
Tous les fonds (sauf les fonds indiqués ci-dessous)	néant	0,20 %
Obligations à court terme	néant	0,10 %
Marché monétaire	néant	néant

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Valeur marchande ($)
Marché monétaire	40 000
Obligations à court terme	80 000
Équilibré d'excellence canadienne	280 000
Avoirs admissibles totaux	400 000

Dans ce cas, la valeur de vos avoirs serait répartie entre les tranches comme suit :

Tranche	Montant	% du total
1	100 000 $	25 %
2	300 000 $	75 %
Total	400 000 $	100 %

Les 25 % de vos avoirs admissibles totaux qui se situent dans la tranche 1 seront exclus du calcul de votre rabais sur les frais de gestion de placement. Les 75 % de vos avoirs admissibles totaux qui se situent dans la tranche 2 serviront à calculer le taux du rabais sur les frais de gestion de placement, comme suit :

Fonds	Pourcentage des avoirs admissibles totaux se situant dans la tranche 2 (A)	Taux du rabais sur les frais de gestion de placement pour la tranche 2 (B)	Taux du rabais sur les frais de gestion de placement (C) = (A) x (B)
Marché monétaire	75 %	néant	néant
Obligations à court terme	75 %	0,10 %	0,075 %
Équilibré d'excellence canadienne	75 %	0,20 %	0,15 %

À la fin du trimestre, si le montant du rabais est supérieur au seuil minimal, il sera automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Série privilégiée 1 et série privilégiée Partenaire

Si vous investissez dans des fonds de la série privilégiée 1 ou de la série privilégiée Partenaire, il vous faut détenir au moins 1 000 000 $ dans un ou plusieurs produits de placement approuvés (produit admissible) pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Les produits admissibles peuvent comprendre la présente police ou d'autres produits de placement approuvés. Demandez à votre conseiller en sécurité financière de vous fournir de plus amples précisions. Les produits admissibles doivent être détenus comme suit (collectivement appelés « avoirs totaux ») :

- En votre nom
- Au nom de votre conjoint
- Conjointement entre vous et votre conjoint
- Au nom ou en fiducie au profit des enfants à charge (enfants de moins de 25 ans habitant sous le même toit que vous)
- Au nom de vos parents (habitant sous le même toit que vous), ou
- Au nom d'une société, si vous détenez plus de 50 pour cent des actions avec droit de vote de la société

Le calcul du rabais sur les frais de gestion de placement est fondé sur les tranches d'avoirs, conformément au tableau ci-dessous.

Fonds	Avoirs totaux					
	Tranche 1 0 $ à 499 999 $	Tranche 2 500 000 $ à 999 999 $	Tranche 3 1 000 000 $ à 2 499 999 $	Tranche 4 2 500 000 $ à 4 999 999 $	Tranche 5 5 000 000 $ à 9 999 999 $	Tranche 6 10 000 000 $ et plus
Tous les fonds (sauf les fonds indiqués ci-dessous)	néant	néant	néant	0,05 %	0,10 %	0,20 %
Hypothécaire	néant	néant	néant	0,05 %	0,10 %	0,10 %
Fonds du marché monétaire et Fonds à revenu fixe (voir le tableau des frais de gestion de placement ci-dessus) autres que Hypothécaire	néant	néant	0,05 %	0,10 %	0,15 %	0,15 %

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux ($)
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Portefeuille prudent	500 000
Total de l'actif du ménage	1 500 000

Dans ce cas, votre rabais serait calculé aux taux de la tranche 3 comme suit :

Fonds	Taux du rabais (%)
Obligations canadiennes de base	0,05
Portefeuille prudent	néant

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Autre exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux ($)
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Portefeuille prudent	500 000
Croissance canadienne	2 000 000
Total de l'actif du ménage	3 500 000

Dans ce cas, votre rabais serait calculé aux taux de la tranche 4 comme suit :

Fonds	Taux du rabais (%)
Obligations canadiennes de base	0,10
Portefeuille prudent	0,05
Croissance canadienne	0,05

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Portefeuille prudent

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 24 septembre 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 150 688 534 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,95 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,38	15,07	2 387 902	2,65	14,77	1 307 549	2,81	14,40	65 724
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,09	13,50	1 361 766	2,20	13,33	889 124	2,31	13,16	37 946
Partenaire : option AFA [2]	1,29	11,36	45 110	1,56	11,19	26 416	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,00	11,54	433 089	1,11	11,52	4 731	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	17,95
Hypothécaire	11,44
Obligations canadiennes de base	9,00
Obligations de sociétés canadiennes	7,00
Immobilier	6,66
Obligations mondiales	6,44
Revenu fixe sans contraintes	4,35
Croissance canadienne	3,99
Actions étrangères	3,97
Obligations à rendement réel	3,13
Total	73,93
Nombre total des placements :	**24**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	47,61
Actions étrangères	21,07
Autres	10,24
Actions canadiennes	8,19
Immobilier	6,66
Liquidités et équivalents	6,30

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 211,52 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,94 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 25 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Portefeuille prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,38	2,09	1,29	1,00	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,65	2,20	1,56	1,11	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,81	2,31	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille modéré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 24 septembre 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 188 835 874 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,63 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,46	16,64	2 464 703	2,74	16,29	1 564 459	3,00	15,82	133 077
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,22	14,83	1 578 383	2,33	14,64	956 336	2,49	14,36	67 998
Partenaire : option AFA [2]	1,36	11,74	76 546	1,63	11,56	42 482	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,12	11,90	397 898	1,23	11,82	26 593	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	13,71
Hypothécaire	9,26
Immobilier	7,41
Obligations canadiennes de base	6,90
Obligations mondiales	5,54
Actions étrangères	5,00
Obligations de sociétés canadiennes	5,00
Obligations à long terme	4,53
Dividendes principalement canadiens	3,51
Croissance américaine	3,39
Total	64,25
Nombre total des placements :	**25**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	38,63
Actions étrangères	28,93
Actions canadiennes	11,14
Autres	8,59
Immobilier	7,41
Liquidités et équivalents	5,36

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 277,30 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,48 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille modéré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,46	2,22	1,36	1,12	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,74	2,33	1,63	1,23	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,00	2,49	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille modéré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille équilibré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 24 septembre 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 376 793 208 $
Taux de rotation du portefeuille : 1,46 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,53	18,33	4 676 559	2,80	17,94	2 580 870	3,11	17,38	226 420
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,29	17,15	2 578 413	2,40	16,94	1 151 951	2,56	16,62	199 084
Partenaire : option AFA [2]	1,44	11,92	126 402	1,71	11,74	101 498	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,21	12,08	62 834	1,31	12,00	50 062	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 40 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	11,64
Immobilier	7,27
Hypothécaire	6,58
Actions de valeur des États-Unis	6,55
Obligations canadiennes de base	5,87
Obligations mondiales	5,23
Dividendes principalement canadiens	4,55
Croissance américaine	4,50
Valeur principalement canadienne	4,06
Actions internationales (Setanta)	4,03
Total	60,28
Nombre total des placements :	**25**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	39,10
Revenu fixe	28,00
Actions canadiennes	14,83
Immobilier	7,27
Autres	6,34
Liquidités et équivalents	4,54

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 365,01 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,16 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,53	2,29	1,44	1,21	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,80	2,40	1,71	1,31	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,11	2,56	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille accéléré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 24 septembre 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 154 080 728 $
Taux de rotation du portefeuille : 1,40 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,63	21,73	1 363 883	2,90	21,16	523 744	3,28	20,07	38 539
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,39	20,36	692 042	2,50	20,10	400 900	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,55	12,72	50 046	1,82	12,52	9 939	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,31	12,87	60 813	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 20 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 80 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	10,31
Immobilier	8,31
Actions étrangères	7,99
Actions de valeur des États-Unis	7,78
Croissance américaine	6,71
Croissance canadienne	6,04
Actions canadiennes (Mackenzie)	6,04
Actions internationales (Setanta)	5,03
Croissance internationale	5,02
Croissance des États-Unis	4,94
Total	68,17
Nombre total des placements :	**22**

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions étrangères	52,55
Actions canadiennes	20,59
Revenu fixe	12,37
Immobilier	8,31
Autres	3,19
Liquidités et équivalents	3,08

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 529,20 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,34 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 20 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille accéléré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,63	2,39	1,55	1,31	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,90	2,50	1,82	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,28	--	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille accéléré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille énergique

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 24 septembre 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 113 057 992 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,60 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,74	24,98	732 556	3,11	24,23	201 622	3,47	22,88	20 661
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,45	23,84	381 738	2,56	23,55	103 227	2,93	22,53	7 320
Partenaire : option AFA [2]	1,66	13,22	21 918	2,02	12,97	731	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,37	13,44	39 985	1,48	13,36	246	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Actions étrangères	9,99
Immobilier	9,02
Actions de valeur des États-Unis	8,55
Croissance américaine	8,48
Croissance canadienne	7,84
Actions canadiennes (Mackenzie)	7,84
Croissance internationale	7,04
Croissance des États-Unis	5,94
Actions internationales (Setanta)	5,55
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	5,06
Total	75,31
Nombre total des placements :	**17**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	62,80
Actions canadiennes	25,15
Immobilier	9,02
Liquidités et équivalents	1,88
Autres	1,24

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 677,27 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,31 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Portefeuille énergique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,74	2,45	1,66	1,37	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,56	2,02	1,48	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,47	2,93	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille énergique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de revenu prudent

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 22 224 335 $
Taux de rotation du portefeuille : 38,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,39	14,02	273 435	2,67	13,75	491 412	2,82	13,42	13 467
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,10	12,63	37 727	2,21	12,46	387 874	2,32	12,31	54 897
Partenaire : option AFA [2]	1,30	10,93	26 295	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,00	11,12	14 011	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 à 80 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 20 à 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	27,60
Obligations canadiennes de base	16,80
Hypothécaire	10,00
Revenu fixe sans contraintes	7,45
Obligations à long terme	6,40
Immobilier	6,00
Obligations mondiales	4,80
Obligations à rendement réel	4,00
Dividendes principalement canadiens	2,80
Dividendes mondiaux	2,80
Total	88,65
Nombre total des placements :	**17**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	64,16
Actions étrangères	8,79
Autres	8,74
Liquidités et équivalents	7,00
Immobilier	6,00
Actions canadiennes	5,38

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 148,65 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,40 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 20 à 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Portefeuille de revenu prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,39	2,10	1,30	1,00	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,67	2,21	--	--	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,82	2,32	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille de revenu prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de revenu modéré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 29 906 420 $
Taux de rotation du portefeuille : 14,17 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,46	15,71	368 309	2,74	15,37	325 123	2,95	14,98	6 847
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,17	14,11	97 169	2,28	13,93	138 647	2,44	13,66	18 443
Partenaire : option AFA [2]	1,36	9,62	760	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,07	11,58	1 369	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 40 à 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 à 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	20,69
Obligations canadiennes de base	13,74
Hypothécaire	9,98
Immobilier	7,57
Revenu fixe sans contraintes	6,08
Dividendes principalement canadiens	5,46
Dividendes mondiaux	5,40
Obligations à long terme	5,27
Croissance canadienne	4,09
Mondiales d'infrastructures	4,03
Total	82,31
Nombre total des placements :	**17**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	50,89
Actions étrangères	16,62
Actions canadiennes	10,31
Autres	8,71
Immobilier	7,57
Liquidités et équivalents	5,97

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 227,53 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,07 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 à 60 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille de revenu modéré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,46	2,17	1,36	1,07	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,74	2,28	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,95	2,44	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille de revenu modéré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de revenu équilibré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 31 449 944 $
Taux de rotation du portefeuille : 16,91 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,55	17,88	293 431	2,83	17,53	569 892	3,09	17,01	43 056
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,26	16,29	109 341	2,37	16,09	200 225	2,53	15,78	42 946
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 25 à 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 50 à 75 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	14,49
Immobilier	9,72
Obligations canadiennes de base	9,48
Dividendes principalement canadiens	9,08
Dividendes mondiaux	9,02
Hypothécaire	7,02
Croissance canadienne	6,81
Dividendes américains	6,75
Mondiales d'infrastructures	6,73
Actions étrangères	4,49
Total	83,59
Nombre total des placements :	**16**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	34,79
Actions étrangères	27,59
Actions canadiennes	17,01
Immobilier	9,72
Autres	6,24
Liquidités et équivalents	4,74

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 334,86 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,93 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum de 25 à 50 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille de revenu équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,55	2,26	--	--	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,83	2,37	--	--	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,09	2,53	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille de revenu équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de revenu accéléré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 5 614 420 $
Taux de rotation du portefeuille : 31,60 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,64	19,84	34 781	2,91	19,43	14 614	3,28	18,33	183
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,40	18,53	46 445	2,51	18,30	10 878	2,77	17,73	474
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 10 à 30 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 70 à 90 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Dividendes principalement canadiens	13,27
Dividendes mondiaux	13,11
Croissance canadienne	9,91
Dividendes américains	9,77
Mondiales d'infrastructures	9,76
Immobilier	9,29
Obligations canadiennes	8,06
Actions étrangères	6,50
Obligations canadiennes de base	5,23
Hypothécaire	3,89
Total	88,79
Nombre total des placements :	**16**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	39,93
Actions canadiennes	24,73
Revenu fixe	19,33
Immobilier	9,29
Autres	3,67
Liquidités et équivalents	3,13

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 426,44 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,62 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 10 à 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille de revenu accéléré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,64	2,40	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,91	2,51	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,28	2,77	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille de revenu accéléré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 10 715 593 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,70 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,42	15,20	203 619	2,48	15,08	221 067	2,62	14,76	14 042
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,97	14,35	94 302	2,03	14,26	82 568	2,19	13,99	5 186
Partenaire : option AFA [2]	1,33	11,53	10 156	1,38	11,50	660	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,88	11,81	22 438	0,94	11,77	1 487	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	69,84
Actions canadiennes (Mackenzie)	4,55
Dividendes principalement canadiens	4,55
Dividendes canadiens de base	4,55
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	4,55
Actions EAEO	3,01
Actions mondiales toutes capitalisations	2,99
Indice-actions américain (Mackenzie)	2,98
Valeur américaine	1,50
Croissance des États-Unis	1,48
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	64,99
Actions canadiennes	17,28
Actions étrangères	12,50
Liquidités et équivalents	4,75
Autres	0,48

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 263,87 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,37 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,42	1,97	1,33	0,88	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,48	2,03	1,38	0,94	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,62	2,19	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu modéré Franklin Templeton

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 2 212 624 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,46 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,66	15,27	41 541	2,72	15,19	61 068	2,87	14,89	3 040
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,07	14,93	583	2,13	14,84	33 616	2,29	14,55	3 428
Partenaire : option AFA [2]	1,57	11,47	4 202	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 65 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 35 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Revenu fixe (Franklin Templeton)	65,06
Titres canadiennes	15,71
Actions mondiales (Franklin Templeton)	10,51
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	5,26
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,46
Total	100,00
Nombre total des placements :	**5**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	61,20
Actions canadiennes	21,32
Liquidités et équivalents	13,75
Actions étrangères	3,72
Autres	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 254,90 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,30 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 35 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu modéré Franklin Templeton

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,66	2,07	1,57	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,72	2,13	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,87	2,29	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu modéré Franklin Templeton

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu modéré Mackenzie

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 7 272 745 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,73	15,63	192 062	2,79	15,50	27 039	2,94	15,16	341
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,12	15,01	99 053	2,18	14,91	6 888	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 65 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 35 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations (Mackenzie)	64,88
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	15,89
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	5,31
Actions internationales (Mackenzie)	5,25
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	5,20
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,47
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	56,53
Actions canadiennes	20,59
Actions étrangères	13,98
Liquidités et équivalents	8,31
Autres	0,59

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 292,74 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,60 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 35 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu modéré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,73	2,12	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,79	2,18	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,94	--	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu modéré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu modéré Fidelity

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 4 212 209 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,24 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,83	15,52	92 947	2,89	15,41	19 007	3,05	15,08	1 762
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,24	15,14	64 177	2,29	15,04	41 333	2,47	14,76	1 794
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,76	11,70	5 806	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 65 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 35 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes (Fidelity)	65,02
Actions canadiennes (Fidelity)	15,82
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	5,28
Actions internationales (Fidelity)	5,22
Actions américaines (Fidelity)	5,20
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,46
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	63,07
Actions canadiennes	21,71
Actions étrangères	14,20
Liquidités et équivalents	2,76
Autres	0,23

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 296,58 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,63 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 35 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu modéré Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,24	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,89	2,29	1,76	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,05	2,47	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu modéré Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Modéré géré par l'équipe principale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 12 250 127 $
Taux de rotation du portefeuille : 12,08 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,59	16,27	262 775	2,64	16,20	144 061	2,80	15,82	6 798
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,08	15,61	267 098	2,14	15,51	29 407	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,96	12,19	10 752	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	59,99
Dividendes canadiens de base	6,05
Dividendes principalement canadiens	6,04
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	6,04
Actions canadiennes (Mackenzie)	6,03
Actions EAEO	3,98
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,97
Actions mondiales toutes capitalisations	3,96
Valeur américaine	1,99
Croissance des États-Unis	1,95
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	55,82
Actions canadiennes	22,94
Actions étrangères	16,57
Liquidités et équivalents	4,21
Autres	0,46

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 326,71 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,87 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Modéré géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,59	2,08	--	0,96	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,64	2,14	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,80	--	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Modéré géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Franklin Templeton

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 5 180 294 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,88 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,73	16,59	36 334	2,78	16,55	80 421	2,93	16,20	28 813
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,15	16,25	38 321	2,20	16,15	69 036	2,36	15,85	54 172
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 45 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Revenu fixe (Franklin Templeton)	54,83
Titres canadiennes	20,37
Actions mondiales (Franklin Templeton)	13,53
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	6,78
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,49
Total	100,00
Nombre total des placements :	**5**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	51,57
Actions canadiennes	27,33
Liquidités et équivalents	16,37
Actions étrangères	4,72
Autres	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 321,08 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,82 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance modéré Franklin Templeton

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,73	2,15	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,78	2,20	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,93	2,36	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Franklin Templeton

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Mackenzie

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 2 676 569 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,42 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,73	16,69	25 524	2,79	16,58	126 504	2,94	16,34	34
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	--	--	--	2,21	16,28	7 408	2,37	15,97	1 326
Partenaire : option AFA [2]	1,67	12,34	798	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,09	12,76	70	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 45 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations (Mackenzie)	55,08
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	20,33
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	6,80
Actions internationales (Mackenzie)	6,72
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	6,63
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,44
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	48,00
Actions canadiennes	26,35
Actions étrangères	17,86
Liquidités et équivalents	7,28
Autres	0,51

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 379,30 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,27 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance modéré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,73	--	1,67	1,09	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,79	2,21	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,94	2,37	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Fidelity

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 6 518 549 $
Taux de rotation du portefeuille : 1,30 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,97	16,52	128 735	3,01	16,44	102 895	3,18	16,09	22 895
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,37	16,45	25 211	2,42	16,29	31 464	2,59	15,97	80 759
Partenaire : option AFA [2]	1,85	12,13	830	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,25	12,53	408	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 45 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes (Fidelity)	55,04
Actions canadiennes (Fidelity)	20,35
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	6,81
Actions internationales (Fidelity)	6,70
Actions américaines (Fidelity)	6,67
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,43
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	53,39
Actions canadiennes	27,95
Actions étrangères	18,22
Liquidités et équivalents	2,56
Autres	0,29

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 362,78 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,14 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance modéré Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,97	2,37	1,85	1,25	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	3,01	2,42	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,18	2,59	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 12 324 421 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,28 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,65	17,65	194 117	2,70	17,52	362 780	--	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,10	17,01	5 759	2,15	16,98	138 634	2,32	16,58	2 994
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 50 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	50,10
Dividendes canadiens de base	7,56
Dividendes principalement canadiens	7,55
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	7,55
Actions canadiennes (Mackenzie)	7,52
Actions EAEO	4,94
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,94
Actions mondiales toutes capitalisations	4,92
Valeur américaine	2,49
Croissance des États-Unis	2,43
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	46,62
Actions canadiennes	28,66
Actions étrangères	20,62
Liquidités et équivalents	3,68
Autres	0,43

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 397,47 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,40 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds constitué en parts égales de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,65	2,10	--	--	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,70	2,15	--	--	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	--	2,32	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu équilibré Franklin Templeton

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 3 717 440 $
Taux de rotation du portefeuille : 1,50 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,82	17,92	22 609	2,87	17,84	73 915	3,03	17,46	5 247
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,25	17,58	12 122	2,30	17,47	52 114	2,46	17,14	18 377
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des actions et 45 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Revenu fixe (Franklin Templeton)	44,90
Titres canadiennes	24,86
Actions mondiales (Franklin Templeton)	16,52
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	8,27
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,45
Total	100,00
Nombre total des placements :	**5**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	42,23
Actions canadiennes	33,14
Liquidités et équivalents	18,97
Actions étrangères	5,65
Autres	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 384,04 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,30 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu équilibré Franklin Templeton

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,82	2,25	--	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,87	2,30	--	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,03	2,46	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu équilibré Franklin Templeton

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu équilibré Mackenzie

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 4 120 410 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,38 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,95	17,87	42 166	3,00	17,76	13 666	3,16	17,37	2 950
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,36	17,54	74 794	2,42	17,44	2 347	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,89	12,69	2 238	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des actions et 45 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations (Mackenzie)	45,05
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	24,95
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	8,32
Actions internationales (Mackenzie)	8,20
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	8,05
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,43
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	39,26
Actions canadiennes	32,32
Actions étrangères	21,78
Liquidités et équivalents	6,22
Autres	0,43

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 442,61 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,73 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu équilibré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,95	2,36	--	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	3,00	2,42	1,89	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,16	--	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu équilibré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu équilibré Fidelity

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 11 432 127 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,00	18,03	178 886	3,06	17,93	209 259	3,21	17,51	16 305
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,42	18,05	111 802	2,47	17,93	22 127	2,64	17,59	37 761
Partenaire : option AFA [2]	1,89	12,61	1 821	1,95	12,57	5 551	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,37	12,98	3 298	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des actions et 45 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes (Fidelity)	45,03
Actions canadiennes (Fidelity)	24,82
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	8,30
Actions internationales (Fidelity)	8,21
Actions américaines (Fidelity)	8,20
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,44
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	43,68
Actions canadiennes	34,08
Actions étrangères	22,36
Liquidités et équivalents	2,37
Autres	0,36

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 459,32 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,85 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu équilibré Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,00	2,42	1,89	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	3,06	2,47	1,95	1,37	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,21	2,64	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu équilibré Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 58 235 601 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,38 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,67	19,26	865 449	2,73	19,14	1 773 082	2,88	18,79	28 392
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,10	18,78	110 676	2,15	18,66	160 188	2,31	18,31	26 346
Partenaire : option AFA [2]	1,60	12,55	2 413	1,65	12,51	4 736	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,02	12,96	24 899	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des actions et 40 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	39,99
Dividendes canadiens de base	9,07
Dividendes principalement canadiens	9,06
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	9,06
Actions canadiennes (Mackenzie)	9,04
Actions EAEO	5,98
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,95
Actions mondiales toutes capitalisations	5,94
Valeur américaine	2,99
Croissance des États-Unis	2,92
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	37,21
Actions canadiennes	34,40
Actions étrangères	24,85
Liquidités et équivalents	3,13
Autres	0,40

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 489,36 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,06 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Équilibré géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,67	2,10	1,60	1,02	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,73	2,15	1,65	--	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,88	2,31	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré Mackenzie

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 4 326 673 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,10 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,08	18,16	32 262	3,13	17,99	103 861	3,29	17,62	26 380
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,51	18,04	10 594	2,56	17,92	5 870	2,73	17,58	44 687
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	2,03	12,90	7 937	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des actions et 40 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations (Mackenzie)	39,95
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	27,09
Actions internationales (Mackenzie)	9,05
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	9,03
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	8,91
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,97
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	35,09
Revenu fixe	34,81
Actions étrangères	24,01
Liquidités et équivalents	5,69
Autres	0,39

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 466,68 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,90 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Équilibré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,08	2,51	--	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	3,13	2,56	2,03	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,29	2,73	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 44 299 184 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,57 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,85	20,56	656 730	2,90	20,38	1 191 972	3,06	19,90	24 611
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,26	20,18	96 509	2,31	20,05	140 037	2,48	19,67	9 581
Partenaire : option AFA [2]	1,75	12,87	17 935	1,80	12,83	14 590	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des actions et 30 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	29,99
Dividendes canadiens de base	10,57
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	10,57
Actions canadiennes (Mackenzie)	10,56
Dividendes principalement canadiens	10,56
Actions EAEO	7,00
Actions mondiales toutes capitalisations	6,94
Indice-actions américain (Mackenzie)	6,92
Valeur américaine	3,48
Croissance des États-Unis	3,41
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	40,13
Actions étrangères	29,00
Revenu fixe	27,91
Liquidités et équivalents	2,60
Autres	0,37

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 557,13 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,53 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,85	2,26	1,75	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,90	2,31	1,80	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,06	2,48	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Marché monétaire

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 115 961 417 $
Taux de rotation du portefeuille : 22,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,33	10,67	1 053 420	1,33	10,67	1 047 407	1,38	10,66	208 527
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	0,98	10,88	1 019 072	1,04	10,84	1 175 543	1,09	10,81	288 463
Partenaire : option AFA [2]	1,06	10,74	22 671	1,06	10,74	6 121	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,71	10,86	7 582	0,76	10,84	569	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des instruments écoulés sur le marché monétaire canadien, notamment des papiers commerciaux de qualité et des titres de créance émis à court terme par l'État.

Dix principaux placements	% de l'actif
La Banque Toronto-Dominion note à taux variable, 2025-01-31	5,66
Bank of Nova Scotia (The), 2024-03-28	5,15
Banque Nationale du Canada note à taux variable, 2024-02-07	5,04
City Of Montreal 02-29-2024	2,91
Banque Royale du Canada, 2,35 %, 2024-07-02	2,84
Banque Royale du Canada, 2,61 %, 2024-11-01	2,68
MUFG Bank Ltd. 01-25-2024	2,56
OMERS Realty Corporation, 2,86 %, 2024-02-23	2,55
Banque de Montréal note à taux variable, 2024-03-27	2,14
Banque de Montréal, 2,85 %, 2024-03-06	2,14
Total	33,67
Nombre total des placements :	**97**

Répartition des placements	% de l'actif
Liquidités et équivalents	85,30
Autres	9,04
Revenu fixe	5,66

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 061,90 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,60 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 10 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui vise la sécurité à court terme et qui envisage conserver son placement pendant un court laps de temps.

Marché monétaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,33	0,98	1,06	0,71	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	1,33	1,04	1,06	0,76	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	1,38	1,09	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Marché monétaire

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de revenu fixe diversifié

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 21 054 476 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,71 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,13	12,01	299 981	2,24	11,89	204 178	2,51	11,67	14 196
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,56	11,38	129 809	1,62	11,30	145 717	1,73	11,16	442
Partenaire : option AFA [2]	1,58	10,09	12 080	1,70	10,01	158	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,01	10,41	19 083	1,07	10,38	613	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes	24,00
Obligations canadiennes de base	19,00
Hypothécaire	15,00
Obligations mondiales	10,00
Obligations à long terme	9,98
Obligations de sociétés canadiennes	9,00
Revenu fixe sans contraintes	7,00
Obligations à rendement réel	4,99
Crédit privé (Northleaf)	1,03
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	78,07
Autres	12,75
Liquidités et équivalents	8,92
Actions étrangères	0,19
Actions canadiennes	0,08

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 056,42 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,55 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Portefeuille de revenu fixe diversifié

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,13	1,56	1,58	1,01	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,24	1,62	1,70	1,07	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,51	1,73	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille de revenu fixe diversifié

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 112 018 856 $
Taux de rotation du portefeuille : 72,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,96	12,22	316 626	2,01	12,04	177 494	2,07	11,95	22 234
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,38	11,24	358 193	1,44	11,17	268 797	1,55	11,03	18 027
Partenaire : option AFA [2]	1,40	10,14	45 845	1,46	10,11	1 060	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,83	10,47	20 629	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements	% de l'actif
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	6,95
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	5,32
Gouv. du Canada, 2024-02-29	4,26
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,66
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	2,82
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	2,64
Province de l'Alberta , 3,1 %, 2050-06-01	2,51
Banque Royale du Canada, 2,09 %, 2030-06-30	1,92
North West Redwater Partnership, 3,2 %, 2026-04-24	1,74
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	1,36
Total	33,18
Nombre total des placements :	**1428**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	89,17
Liquidités et équivalents	10,49
Autres	0,34

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 062,39 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,61 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,96	1,38	1,40	0,83	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,01	1,44	1,46	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,07	1,55	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations canadiennes de base

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base Plus

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 15 875 481 $
Taux de rotation du portefeuille : 72,39 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,96	12,33	174 899	2,07	12,22	182 795	2,18	12,09	3 663
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,38	11,31	142 790	1,44	11,23	83 004	1,55	11,09	372
Partenaire : option AFA [2]	1,40	10,11	21 018	1,52	10,07	933	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,83	10,36	2 690	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements	% de l'actif
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	6,66
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	4,36
Gouv. du Canada, 2024-02-29	3,81
Province de l'Alberta , 3,1 %, 2050-06-01	2,83
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,78
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	2,68
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	2,27
Province de Saskatchewan, 2,8 %, 2052-12-02	1,28
Gouv. du Canada, 2,5 %, 2032-12-01	1,21
Province de l'Alberta , 2,95 %, 2052-06-01	1,17
Total	29,04
Nombre total des placements :	**1318**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	86,96
Liquidités et équivalents	12,67
Autres	0,31
Actions canadiennes	0,05

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 058,31 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,57 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts, qui désire bénéficier de titres à revenu fixe canadiens et étrangers dans le cadre de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,96	1,38	1,40	0,83	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,07	1,44	1,52	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,18	1,55	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations canadiennes de base Plus

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 358 893 191 $
Taux de rotation du portefeuille : 71,72 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,94	12,50	120 711	2,00	12,33	107 732	2,05	12,24	11 503
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,37	11,43	113 825	1,43	11,32	124 248	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,40	10,25	63	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,82	10,60	17 540	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements	% de l'actif
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	9,36
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	8,56
Gouv. du Canada, 2024-02-29	3,33
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,79
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	2,35
Province de l'Alberta , 3,1 %, 2050-06-01	1,94
Gouv. du Canada R.R., 0,5 %, 2050-12-01	1,90
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	1,84
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 2029-12-23	1,69
First National Financial Corp 3.84% 11-01-2028	1,67
Total	35,43
Nombre total des placements :	**1413**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	93,05
Liquidités et équivalents	6,37
Autres	0,57

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 073,61 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,71 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,94	1,37	1,40	0,82	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,00	1,43	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,05	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Hypothécaire

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Valeur totale du fonds : 456 035 996 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,67 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,38	12,27	203 908	2,43	12,18	183 044	2,49	12,10	14 029
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,97	10,92	166 551	2,03	10,85	97 556	2,14	10,71	10 757
Partenaire : option AFA [2]	1,28	10,59	3 769	1,34	10,56	283	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,88	10,83	6 345	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des hypothèques consenties dans les secteurs de l'immobilier résidentiel et commercial du Canada.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2024-01-18	3,28
Gouv. du Canada, 2,25 %, 2025-06-01	3,21
Gouv. du Canada, 2024-03-28	3,14
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2026-06-01	2,09
Gouv. du Canada, 2024-02-29	1,54
Georgia & Seymour Properties Limited Partnership, 3,4 %, 2025-07-22	1,36
Original WEMPI Inc. 7.791% 10-04-2027	1,16
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2024-09-01	1,07
Broadcast Centre Trust, 7,53 %, 2027-05-01	0,33
Total	17,19
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Autres	82,74
Liquidités et équivalents	9,11
Revenu fixe	8,15

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 041,38 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,41 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des prêts hypothécaires, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Hypothécaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,38	1,97	1,28	0,88	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,43	2,03	1,34	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,49	2,14	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Hypothécaire

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations gouvernementales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 08 novembre 1994
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 8 479 267 $
Taux de rotation du portefeuille : 123,29 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,98	10,63	67 222	2,04	10,54	5 822	--	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,40	10,69	27 488	1,46	10,62	1 307	1,57	10,48	4 745
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe émis par des gouvernements canadiens.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,9 %, 2026-09-15	21,41
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	16,24
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	15,27
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,95 %, 2025-12-15	10,73
Gouv. du Canada, 1,25 %, 2027-03-01	8,95
Fid. Can pour l'hab. No 1 note à taux variable, 2026-03-15	5,91
First National Financial Corp 3.84% 11-01-2028	3,56
Fid. Can pour l'hab. No 1 note à taux variable, 2026-09-15	3,54
Province de Québec, 2,75 %, 2027-09-01	3,47
Province de l'Ontario, 2,4 %, 2026-06-02	1,80
Total	90,87
Nombre total des placements :	**19**

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	98,83
Liquidités et équivalents	1,17

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 999,92 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -0,00 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations gouvernementales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,98	1,40	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,04	1,46	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	--	1,57	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations gouvernementales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à court terme

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 2 860 692 $
Taux de rotation du portefeuille : 89,45 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Option AFA standard [1]	1,75	10,46	58 761	1,80	10,40	39 392	1,93	10,27	158
Option AFA privilégiée 1 [1]	1,39	10,86	43 628	1,45	10,80	18 853	1,55	10,67	2 904
Partenaire : option AFA [2]	1,19	10,68	5 200	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
•Polices FERR : placement initial de 10 000 $
•Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08	11,35
Gouv. du Canada R.R., 4,25 %, 2026-12-01	7,87
Province de Québec, 2,75 %, 2028-09-01	7,82
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2027-09-01	5,07
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	3,51
Canadian Western Bank, 2,61 %, 2025-01-30	2,82
Apple Inc., 2,51 %, 2024-08-19	2,41
Hydro One Inc., 4,91 %, 2028-01-27	2,17
Financière Sun Life Inc., 0,03 %, 2032-05-10	2,06
Province de l'Alberta , 2,2 %, 2026-06-01	1,85
Total	46,91
Nombre total des placements :	**188**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	92,55
Liquidités et équivalents	7,37
Autres	0,05
Actions canadiennes	0,04

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 039,64 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,39 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à court ou à moyen terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations à court terme

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : option AFA	Série privilégiée 1 : option AFA	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,75	1,39	1,19	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	1,80	1,45	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	1,93	1,55	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à long terme

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Valeur totale du fonds : 60 929 762 $
Taux de rotation du portefeuille : 55,09 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,12	11,12	55 355	2,28	10,91	27 105	2,46	10,72	198
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	--	--	--	1,72	11,58	16 494	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,58	9,32	6 293	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,00 %, 2051/12/01	2,91
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	2,75
Province de l'Ontario, 2,9 %, 2046-12-02	2,49
Province de l'Ontario, 3,45 %, 2045-06-02	2,36
Province de Québec, 3,1 %, 2051-12-01	2,23
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02	2,23
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	2,06
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	1,99
Province de l'Ontario, 3,5 %, 2043-06-02	1,90
Province de l'Ontario, 2,65 %, 2050-12-02	1,88
Total	22,81
Nombre total des placements :	**171**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	99,40
Liquidités et équivalents	0,60

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 135,45 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,28 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations à long terme

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,12	--	1,58	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,28	1,72	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,46	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations à long terme

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à rendement réel

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Valeur totale du fonds : 24 178 228 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,86 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,05	10,06	15 674	2,32	9,82	9 792	2,49	9,64	21
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,59	10,61	7 349	--	--	--	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des obligations à rendement réel, émises par des gouvernements, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe. Les obligations à rendement réel peuvent constituer une valeur refuge.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada R.R., 4 %, 2031-12-01	14,67
Gouv. du Canada R.R., 1,5 %, 2044-12-01	13,37
Gouv. du Canada R.R., 2 %, 2041-12-01	12,48
Gouv. du Canada R.R., 1,25 %, 2047-12-01	11,98
Gouv. du Canada R.R., 3 %, 2036-12-01	11,98
Gouv. du Canada R.R., 0,5 %, 2050-12-01	9,74
Gouv. du Canada R.R., 4,25 %, 2026-12-01	9,51
Province de l'Ontario R.R., 2 %, 2036-12-01	6,32
Province de Québec R.R., 4,5 %, 2026-12-01	2,86
Province de Québec R.R., 4,25 %, 2031-12-01	2,52
Total	95,43
Nombre total des placements :	**12**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	99,66
Liquidités et équivalents	0,34

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 051,41 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,50 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et d'une valeur refuge. Cette personne doit être prête à assumer un risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations à rendement réel

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,05	1,59	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,32	--	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,49	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations à rendement réel

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations de sociétés canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 100 327 866 $
Taux de rotation du portefeuille : 47,49 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,21	10,94	459 506	2,33	10,81	154 961	2,49	10,62	12 015
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,63	11,63	219 908	1,74	11,49	208 011	1,91	11,29	1 930
Partenaire : option AFA [2]	1,65	10,44	19 500	1,76	10,37	5 267	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,07	10,78	22 255	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,1 %, 2026-01-19	1,57
Bell Canada, 5,85 %, 2032-11-10	1,25
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 2029-01-08	1,21
TransCanada Trust note à taux variable, 0,04 %, 2081-03-04	1,19
Bank of Nova Scotia (The), 1,95 %, 2025-01-10	1,15
Bank of Nova Scotia (The), 2,95 %, 2027-03-08	1,13
Rogers Communications Inc., 5,9 %, 2033-09-20	1,13
Hydro One Inc., 3,1 %, 2051-09-15	1,13
Exxon Mobil Corp., 3,45 %, 2051-04-15	1,10
AltaLink L.P., 3,99 %, 2042-06-30	1,08
Total	11,94
Nombre total des placements :	**958**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	97,74
Liquidités et équivalents	2,19
Autres	0,05
Actions canadiennes	0,02

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 091,61 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations de sociétés canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,21	1,63	1,65	1,07	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,33	1,74	1,76	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,49	1,91	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations de sociétés canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu à taux variable

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 17 690 702 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,41 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,23	12,19	247 263	2,34	12,08	470 128	2,50	11,90	349
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,66	12,85	154 616	1,77	12,72	228 679	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,68	10,82	18 336	1,79	10,76	18 798	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,12	11,17	6 286	1,23	11,11	7 621	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct souscrit principalement des obligations à taux variable, d'émetteurs situés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu à taux variable Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Fid. Can pour l'hab. No 1 note à taux variable, 5,26 %, 2026-09-15	2,00
Infobip LLC, 2026-09-17	1,64
Hunter Douglas N.V., 2029-02-22	1,53
Allied Universal Holdco LLC, 2028-05-12	1,27
1011778 B.C. UnLtd. Liability Co., 2030-09-20	1,27
Timber Servicios Empresariales SA Term Loan B 1st Lien F/R	1,24
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,16
Kloeckner Pentaplast of America Inc., 2026-02-04	1,09
New Fortress Energy Inc., 2028-10-30	0,93
Spectrum Group Buyer Inc., 2028-05-19	0,93
Total	13,04
Nombre total des placements :	**1438**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	93,02
Liquidités et équivalents	4,55
Actions étrangères	2,01
Actions canadiennes	0,49

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 218,96 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,23 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à court ou à moyen terme, qui est à la recherche d'un revenu en intérêts et de placements dans des obligations étrangères aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré.

Revenu à taux variable

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,23	1,66	1,68	1,12	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,34	1,77	1,79	1,23	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,50	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu à taux variable

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 10 746 291 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,85 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,31	12,23	230 233	2,60	11,97	96 594	2,77	11,76	10 409
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,90	12,89	146 775	2,01	12,74	118 338	2,18	12,52	23 959
Partenaire : option AFA [2]	1,75	11,08	9 041	2,03	10,91	7 352	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,33	11,34	5 571	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à rendement élevé émis par des sociétés nord-américaines, par l'intermédiaire du Fonds Mackenzie Obligations de sociétés nord-américaines.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Keyera Corp. note à taux variable, 6,88 %, 2079-06-13	1,15
Inter Pipeline Ltd. note à taux variable, 0,07 %, 2079-03-26	1,11
Videotron Ltee, 3,63 %, 2028-06-15	1,03
Enbridge Inc. note à taux variable, 0,05 %, 2077-09-27	1,03
Northleaf Private Credit II LP MI 15	0,94
TransCanada Trust, 0,05 %, 2077-05-18	0,92
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	0,82
Enbridge Inc., 8,75 %, 2084-01-15	0,79
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 2082-03-15	0,79
Go Daddy Operating Co. LLC, 3,5 %, 2029-03-01	0,77
Total	9,33
Nombre total des placements :	**661**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	92,01
Liquidités et équivalents	2,99
Autres	1,74
Actions étrangères	1,74
Actions canadiennes	1,52

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 165,82 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,55 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Notes

En septembre 2019, Putnam Investments Canada ULC a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements Mackenzie. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,31	1,90	1,75	1,33	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,60	2,01	2,03	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,77	2,18	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 08 novembre 1994
Gestionnaire : Brandywine Global Investment Management, LLC
Valeur totale du fonds : 59 805 508 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,03 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,44	13,50	75 921	2,54	13,39	88 496	2,60	13,22	12 407
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,76	12,93	91 142	1,87	12,77	82 851	2,04	12,53	7 207
Partenaire : option AFA [2]	1,89	9,32	11 714	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,20	9,68	2 790	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés, par l'intermédiaire du Fonds privé à revenu fixe global Legg Mason / Brandywine.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 2052-02-15	9,79
HM Treasury, 1,25 %, 2051-07-31	7,58
Australia, 2,75 %, 2024-04-21	7,03
Mexico, 8 %, 2053-07-31	5,90
Norway, 3 %, 2024-03-14	5,58
KfW, 0,25 %, 2024-03-08	5,46
Direction Générale du Trésor, 0,75 %, 2053-05-25	4,31
Asian Development Bank, 4,13 %, 2024-09-27	4,06
Mexico, 8 %, 2047-11-07	3,54
European Investment Bank, 2,63 %, 2024-03-15	3,47
Total	56,72
Nombre total des placements :	**41**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	70,47
Liquidités et équivalents	29,53

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 110,68 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,06 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts, qui désire bénéficier de titres à revenu fixe étrangers dans le cadre de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,44	1,76	1,89	1,20	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,54	1,87	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,60	2,04	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe sans contraintes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 39 528 707 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,31 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,32	11,29	314 223	2,43	11,19	196 309	2,60	11,04	10 450
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,75	11,85	338 267	1,86	11,74	260 964	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,77	10,37	46 049	1,88	10,31	6 992	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,19	10,71	64 300	1,30	10,64	7 945	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct cherche à procurer un rendement total positif au cours d'un cycle du marché, quelle que soit la conjoncture, en investissant principalement dans les titres à revenu fixe d'émetteurs partout au monde, par l'intermédiaire du Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Bons du Trésor des États-Unis, 0,5 %, 2024-04-15	2,58
Bons du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2024-07-15	2,42
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,95
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,73
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2052-02-15	1,43
South Africa, 8,88 %, 2035-02-28	1,25
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	1,04
International Finance Corp., 7,75 %, 2030-01-18	1,03
Enbridge Inc. note à taux variable, 0,05 %, 2077-09-27	1,03
Enbridge Inc., 8,75 %, 2084-01-15	1,02
Total	15,48
Nombre total des placements :	**2309**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	82,90
Liquidités et équivalents	11,44
Actions étrangères	2,75
Autres	1,82
Actions canadiennes	1,09

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 1 129,12 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,49 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un placement pour diversifier un portefeuille classique de placements en titres à revenu fixe et en actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « faible à modéré » à « faible ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Revenu fixe sans contraintes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,32	1,75	1,77	1,19	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,43	1,86	1,88	1,30	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,60	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu fixe sans contraintes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe canadien équilibré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 08 novembre 1994
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 116 102 481 $
Taux de rotation du portefeuille : 64,81 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,17	15,26	402 859	2,23	15,13	369 486	2,28	15,01	26 692
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,99	13,63	323 676	2,04	13,54	248 735	2,10	13,36	20 176
Partenaire : option AFA [2]	1,07	11,49	42 926	1,13	11,45	14 460	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,88	11,61	8 250	0,94	11,57	11 505	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et consacre une tranche de son actif à des actions canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	4,89
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	3,72
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,16
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,69
Banque de Montréal, 2,7 %, 2024-09-11	2,47
Gouv. du Canada, 2024-02-29	2,33
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	1,89
Province de l'Alberta , 3,1 %, 2050-06-01	1,59
Banque Royale du Canada	1,09
Province de la Colombie-Britannique, 3,55 %, 2033-06-18	0,94
Total	24,76
Nombre total des placements :	**2120**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	60,62
Actions canadiennes	13,82
Actions étrangères	13,73
Liquidités et équivalents	11,57
Autres	0,27

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 258,90 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,33 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Revenu fixe canadien équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,17	1,99	1,07	0,88	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,23	2,04	1,13	0,94	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,28	2,10	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu fixe canadien équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance équilibrée canadienne

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 31 mars 1988
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 62 760 081 $
Taux de rotation du portefeuille : 53,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,50	23,39	222 662	2,66	23,05	404 424	2,82	22,51	7 188
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,10	20,94	94 887	2,27	20,55	169 150	2,48	20,03	1 815
Partenaire : option AFA [2]	1,42	13,42	5 667	1,59	13,30	25 695	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,03	13,72	4 215	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Intact Financial Corporation	3,45
CAE Inc.	3,43
Stantec Inc.	3,39
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	3,09
Banque Royale du Canada	2,96
Premium Brands Holdings Corporation	2,87
Schneider Electric S.E. Shs	2,83
Accenture PLCClass A	2,74
Boyd Group Services Inc.	2,59
Dollarama Inc.	2,52
Total	29,87
Nombre total des placements :	**1360**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	35,98
Revenu fixe	32,85
Actions étrangères	25,41
Liquidités et équivalents	3,69
Autres	2,07

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 625,52 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,98 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance équilibrée canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,50	2,10	1,42	1,03	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,66	2,27	1,59	--	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,82	2,48	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance équilibrée canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'actions canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 26 001 890 $
Taux de rotation du portefeuille : 26,35 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,58	22,31	74 593	2,63	22,19	256 244	2,79	21,66	17 555
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,24	19,90	32 722	2,40	19,52	81 748	2,62	19,03	82 383
Partenaire : option AFA [2]	1,49	13,20	5 584	1,54	13,17	59 926	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,15	13,46	8 952	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCl A	3,45
Intact Financial Corporation	3,35
Restaurant Brands International Inc.	3,31
Banque Royale du Canada	3,25
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,12
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,84
Telus Corp.	2,54
Emera Inc.	2,52
Dollarama Inc.	2,47
Visa Inc. Com Cl A	2,43
Total	29,27
Nombre total des placements :	**482**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	51,68
Revenu fixe	22,14
Actions étrangères	22,05
Liquidités et équivalents	4,02
Autres	0,11

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 612,58 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,89 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré d'actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,58	2,24	1,49	1,15	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,63	2,40	1,54	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,79	2,62	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré d'actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu stratégique

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 317 496 206 $
Taux de rotation du portefeuille : 63,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,55	18,56	113 985	2,87	18,25	216 008	2,93	17,85	21 082
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,20	17,33	52 323	2,36	17,00	43 103	2,58	16,57	28 357
Partenaire : option AFA [2]	1,47	12,51	1 639	1,77	12,34	6 801	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,27	12,63	2 904	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe ou des titres de participation axés sur le revenu de partout dans le monde.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	2,16
Banque de Montréal	1,78
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,48
Canadian Natural Resources Ltd.	1,33
Microsoft Corp.	1,33
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,21
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	1,13
Chemin de fer Canadien Limitée	1,03
Financière Sun Life Inc.	0,99
Loblaw Cos. Ltd.	0,98
Total	13,43
Nombre total des placements :	**2551**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	40,15
Actions canadiennes	27,41
Actions étrangères	25,10
Autres	4,29
Liquidités et équivalents	3,05

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 435,50 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,68 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le fonds Revenu stratégique ne sera plus offert au sein des polices assorties de la garantie de revenu viager (GRV). Toutes les primes existantes peuvent demeurer dans le fonds, sauf si vous décidez de procéder à une substitution pour passer à un fond admissible à la GRV. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Revenu stratégique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,55	2,20	1,47	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,87	2,36	1,77	1,27	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	2,93	2,58	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu stratégique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'excellence canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Invesco Canada Ltée
Valeur totale du fonds : 24 706 731 $
Taux de rotation du portefeuille : 26,60 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,81	23,74	73 295	2,96	23,23	96 024	3,13	22,66	25 968
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,30	22,66	102 551	2,46	22,23	43 276	2,68	21,67	76 813
Partenaire : option AFA [2]	1,72	14,27	1 079	1,87	14,15	5 686	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	5,85
Brookfield Corporation VtgCl A	4,07
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,00
Société Financière Manuvie	2,70
ICON PLC Shs	2,21
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,12
Marriott International Inc. Cl A	2,11
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,08
UnitedHealth Group Inc.	2,05
Expeditors International of Washington, Inc.	2,04
Total	29,22
Nombre total des placements :	**184**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	38,68
Revenu fixe	31,97
Actions étrangères	28,52
Liquidités et équivalents	0,83

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 675,15 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,29 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré d'excellence canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,81	2,30	1,72	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,96	2,46	1,87	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,13	2,68	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré d'excellence canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré de valeur canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.
Valeur totale du fonds : 218 013 023 $
Taux de rotation du portefeuille : 42,07 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,68	23,61	1 377 048	2,90	23,17	2 073 528	3,06	22,63	38 814
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,33	21,20	957 604	2,49	20,80	840 255	2,71	20,27	89 802
Partenaire : option AFA [2]	1,57	13,18	111 722	1,79	13,02	282 705	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,22	13,44	90 664	1,38	13,32	20 685	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	3,35
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,83
Gouv. du Canada, 2 %, 2032-06-01	1,92
Chemin de fer Canadien Limitée	1,78
Banque de Montréal	1,71
Société Financière Manuvie	1,65
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	1,61
TC Energy Corp.	1,60
Financière Sun Life Inc.	1,50
Amgen Inc.	1,49
Total	19,44
Nombre total des placements :	**212**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	37,62
Revenu fixe	31,41
Actions étrangères	29,04
Liquidités et équivalents	1,94

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 639,34 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,07 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré de valeur canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,68	2,33	1,57	1,22	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,90	2,49	1,79	1,38	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,06	2,71	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré de valeur canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille durable prudent

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 12 247 362 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,83 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,13	15,45	25 646	2,40	15,15	42 609	2,62	14,67	46 541
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,89	16,46	25 960	2,00	16,17	19 104	2,11	15,80	42 028
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,59	11,45	2 784	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,08	11,75	1 692	1,18	11,66	2 928	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable prudent Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Italy, 4 %, 2030-11-15	3,45
HM Treasury, 3,25 %, 2033-01-31	2,60
Italy, 3,4 %, 2028-04-01	2,60
Billet du Trésor des États-Unis, 4,5 %, 2033-11-15	2,50
European Union, 1 %, 2032-07-06	2,21
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number CX-6135, 2,5 %, 2051-10-01	1,84
Direction Générale du Trésor, 3 %, 2054-05-25	1,60
Microsoft Corp.	1,59
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2028-09-30	1,55
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2028-11-30	1,49
Total	21,44
Nombre total des placements :	**763**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	67,42
Actions étrangères	29,89
Autres	2,30
Liquidités et équivalents	0,37
Actions canadiennes	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 285,10 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,54 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, les responsabilités de gestion de portefeuille sont passées de Sentry Investments à JP Morgan Asset Management (Canada) Inc. Depuis novembre 2016, Sentry Investissements Inc. assume la responsabilité de la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. De plus, l'objectif de placement a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes, mais plutôt dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre.

Portefeuille durable prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,13	1,89	--	1,08	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,40	2,00	1,59	1,18	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,62	2,11	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille durable prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu stratégique mondial

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 14 novembre 2016
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 3 137 218 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,88 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,65	12,45	69 293	2,87	12,28	33 922	--	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,40	12,70	97 135	2,57	12,55	6 204	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,53	12,00	7 072	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,28	12,16	7 775	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions axées sur le revenu de partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu stratégique mondial Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	2,68
Gouv. du Canada, 3,5 %, 2028-03-01	2,13
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	2,06
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2052-02-15	1,78
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2031-01-15	1,56
SAP SE Shs	1,46
Broadcom Inc.	1,42
JPMorgan Chase & Co.	1,39
Amazon.com Inc.	1,33
Billet du Trésor des États-Unis, 4 %, 2028-02-29	1,32
Total	17,13
Nombre total des placements :	**1733**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	51,46
Revenu fixe	40,25
Liquidités et équivalents	7,75
Autres	0,53
Actions canadiennes	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 7 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 14 novembre 2016 détiendrait 1 244,82 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,12 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 7 dernières années. Au cours des 7 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations canadiennes et étrangères et des actions canadiennes et étrangères axées sur le revenu, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Revenu stratégique mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,65	2,40	1,53	1,28	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,87	2,57	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	--	--	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu stratégique mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondial équilibré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 22 411 859 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,47 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,76	21,88	220 685	2,98	21,55	217 114	3,13	21,09	6 714
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,52	20,96	253 440	2,68	20,56	138 131	2,90	20,04	5 543
Partenaire : option AFA [2]	1,66	12,94	15 882	1,88	12,78	4 266	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,42	13,12	33 862	1,58	12,98	8 016	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers et dans des actions étrangères, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Mondial équilibré Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Danaher Corp.	3,37
Colgate-Palmolive Co.	2,84
Alphabet Inc. Cl A	2,48
Brookfield Corporation VtgCl A	2,46
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,40
Johnson & Johnson	2,35
Reckitt Benckiser Group PLC Shs	2,24
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,21
Seven & i Holdings Co. Ltd. Shs	2,18
Grainger (W.W.) Inc.	2,13
Total	24,65
Nombre total des placements :	**1198**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	70,35
Revenu fixe	22,25
Liquidités et équivalents	4,49
Actions canadiennes	2,55
Autres	0,36

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 580,05 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,68 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Mondial équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,76	2,52	1,66	1,42	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,98	2,68	1,88	1,58	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,13	2,90	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Mondial équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille d'actions canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 14 711 125 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,59 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,75	24,89	28 822	3,13	24,01	53 217	3,49	22,82	5 545
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,35	22,91	68 728	2,57	22,33	48 324	2,89	21,49	1 703
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Croissance canadienne	25,00
Actions canadiennes (Mackenzie)	25,00
Dividendes principalement canadiens	15,00
Valeur principalement canadienne	15,00
Titres canadiennes	10,00
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	10,00
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	90,20
Actions étrangères	8,75
Liquidités et équivalents	0,74
Autres	0,31

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 663,05 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,22 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Portefeuille d'actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,75	2,35	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,13	2,57	--	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,49	2,89	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille d'actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 348 402 727 $
Taux de rotation du portefeuille : 43,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,63	26,38	156 706	2,80	25,88	113 340	3,15	24,55	19 394
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,18	23,34	208 655	2,40	22,76	70 074	2,72	21,90	1 684
Partenaire : option AFA [2]	1,55	14,22	13 812	1,71	14,09	10 549	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,09	14,58	71 241	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,65
La Banque Toronto-Dominion Com New	6,59
Banque de Montréal	4,89
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,65
Shopify Inc. Cl A	3,07
Constellation Software Inc.	3,05
Chemin de fer Canadien Limitée	2,99
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,56
Brookfield Corporation VtgCl A	2,54
Total	41,02
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	92,90
Actions étrangères	6,11
Liquidités et équivalents	1,00

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 737,06 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,68 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,63	2,18	1,55	1,09	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,80	2,40	1,71	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,15	2,72	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions canadiennes socialement responsable

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 12 948 068 $
Taux de rotation du portefeuille : 48,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,64	26,46	33 681	2,86	25,88	21 595	3,21	24,51	7 433
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,18	23,16	6 960	2,40	22,58	17 936	2,73	21,73	2 442
Partenaire : option AFA [2]	1,55	14,38	595	1,76	14,21	1 785	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions émises par des sociétés canadiennes qui conduisent leurs activités d'une manière socialement responsable, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	8,29
La Banque Toronto-Dominion Com New	6,59
Banque de Montréal	5,11
Canadian Natural Resources Ltd.	3,96
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,57
Shopify Inc. Cl A	3,00
Constellation Software Inc.	2,99
Chemin de fer Canadien Limitée	2,93
Brookfield Corporation VtgCl A	2,76
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,50
Total	41,70
Nombre total des placements :	**57**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	93,29
Actions étrangères	5,73
Liquidités et équivalents	0,99

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 721,30 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,58 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions canadiennes socialement responsable

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,64	2,18	1,55	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,86	2,40	1,76	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,21	2,73	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions canadiennes socialement responsable

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance principalement canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 12 098 095 $
Taux de rotation du portefeuille : 50,80 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,87	25,26	53 665	2,98	24,92	50 016	3,38	23,52	2 338
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,41	24,08	26 332	2,63	23,48	38 874	2,96	22,59	2 866
Partenaire : option AFA [2]	1,77	14,90	3 872	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,31	15,29	14 881	1,53	15,11	787	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Intact Financial Corporation	5,17
CAE Inc.	5,17
Stantec Inc.	5,14
Banque Royale du Canada	4,77
Premium Brands Holdings Corporation	4,34
Accenture PLCClass A	4,28
Schneider Electric S.E. Shs	4,28
Boyd Group Services Inc.	4,06
Dollarama Inc.	3,91
Thomson Reuters Corp. Com No Par	3,88
Total	45,00
Nombre total des placements :	**33**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	54,99
Actions étrangères	39,61
Liquidités et équivalents	5,05
Autres	0,35

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 841,53 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,30 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance principalement canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,87	2,41	1,77	1,31	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,98	2,63	--	1,53	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,38	2,96	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance principalement canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Titres canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Bissett
Valeur totale du fonds : 37 511 824 $
Taux de rotation du portefeuille : 20,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,81	29,87	127 682	3,12	28,73	88 737	3,43	27,41	17 929
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,41	24,23	151 186	2,63	23,63	81 570	2,96	22,73	1 865
Partenaire : option AFA [2]	1,72	14,48	10 546	2,02	14,24	3 449	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,32	14,80	10 241	1,53	14,63	5 890	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,48
Banque Royale du Canada	5,21
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,36
Canadian Pacific Kansas City Limited	4,25
Chemin de fer Canadien Limitée	4,11
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,92
Fortis Inc.	3,52
Bank of Nova Scotia (The)	3,42
Open Text Corp.	3,41
Waste Connections Inc.	3,20
Total	40,88
Nombre total des placements :	**46**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	98,73
Autres	0,88
Liquidités et équivalents	0,39

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 689,87 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,39 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « modéré » à « faible à modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Titres canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,81	2,41	1,72	1,32	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,12	2,63	2,02	1,53	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,43	2,96	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Titres canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Indice-actions

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 36 462 434 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,13 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,42	22,31	61 084	2,57	21,81	44 239	2,93	20,69	5 885
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,07	20,65	86 323	2,29	20,13	27 863	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,33	14,20	2 429	1,47	14,08	181	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,98	14,51	16 621	1,19	14,30	962	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,24
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,22
Shopify Inc. Cl A	4,10
Enbridge Inc.	3,35
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,25
Chemin de fer Canadien Limitée	3,23
Canadian Natural Resources Ltd.	3,13
Banque de Montréal	3,13
Bank of Nova Scotia (The)	2,56
Brookfield Corporation VtgCl A	2,53
Total	36,75
Nombre total des placements :	**225**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	98,34
Actions étrangères	1,20
Liquidités et équivalents	0,46

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 653,77 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,16 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Indice-actions

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,42	2,07	1,33	0,98	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,57	2,29	1,47	1,19	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	2,93	--	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Indice-actions

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions principalement du Canada

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 25 963 850 $
Taux de rotation du portefeuille : 12,26 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,86	25,27	17 956	2,96	24,95	39 524	3,32	23,63	1 859
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,35	22,45	37 400	2,57	21,88	17 434	2,90	21,06	2 759
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,86	13,71	762	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,26	14,17	1 601	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCl A	4,57
Intact Financial Corporation	4,43
Restaurant Brands International Inc.	4,39
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,14
Banque Royale du Canada	4,02
Visa Inc. Com Cl A	3,48
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,41
Telus Corp.	3,37
Emera Inc.	3,34
Dollarama Inc.	3,27
Total	38,43
Nombre total des placements :	**40**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	68,27
Actions étrangères	31,43
Liquidités et équivalents	0,28
Autres	0,02

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 702,35 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,46 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions principalement du Canada

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,86	2,35	--	1,26	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,96	2,57	1,86	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,32	2,90	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions principalement du Canada

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur principalement canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.
Valeur totale du fonds : 154 580 609 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,61 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,78	30,13	482 373	2,99	29,51	270 844	3,36	27,90	19 967
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,37	27,08	480 516	2,59	26,40	301 396	2,92	25,40	3 661
Partenaire : option AFA [2]	1,68	14,03	67 303	1,89	13,87	15 407	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,27	14,34	39 353	1,49	14,17	22 456	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,22
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,26
Chemin de fer Canadien Limitée	3,31
Banque de Montréal	3,17
Société Financière Manuvie	3,07
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	2,99
TC Energy Corp.	2,97
Financière Sun Life Inc.	2,80
Restaurant Brands International Inc.	2,69
Magna International Inc.	2,67
Total	35,16
Nombre total des placements :	**65**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	69,91
Actions étrangères	29,16
Liquidités et équivalents	0,93

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 872,02 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,47 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Valeur principalement canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,78	2,37	1,68	1,27	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,99	2,59	1,89	1,49	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,36	2,92	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Valeur principalement canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Foyston Gordon and Payne
Valeur totale du fonds : 16 676 694 $
Taux de rotation du portefeuille : 44,27 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,86	17,81	102 166	3,08	17,21	95 104	3,41	16,32	6 655
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,46	17,33	135 533	2,68	16,90	94 424	3,00	16,28	831
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,99	13,21	2 285	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,37	13,69	9 739	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,85
La Banque Toronto-Dominion Com New	7,39
Bank of Nova Scotia (The)	5,45
Canadian Natural Resources Ltd.	5,21
Suncor Energy Inc.	5,04
Imperial Oil Ltd. Com New	5,01
Teck Resources Ltd. Cl B Sub Vtg	3,96
Banque Canadienne Impériale demerce	3,92
Cenovus Energy Inc.	3,91
Quebecor Inc. Cl B	3,43
Total	51,18
Nombre total des placements :	**34**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	96,14
Liquidités et équivalents	3,86

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 260,24 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,34 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2016, Foyston, Gordon & Payne Inc. (FGP) a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant d'Invesco Canada Ltée. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Valeur canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,86	2,46	--	1,37	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,08	2,68	1,99	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,41	3,00	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Valeur canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes canadiens de base

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 33 638 829 $
Taux de rotation du portefeuille : 57,17 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,53	15,37	297 965	2,64	15,23	123 616	2,96	14,83	12 149
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,08	15,95	223 530	2,30	15,67	170 766	2,62	15,26	3 199
Partenaire : option AFA [2]	1,46	13,01	57 101	1,57	12,94	305	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,02	13,34	86 515	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	8,08
Banque de Montréal	6,13
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,93
Telus Corp.	4,49
Canadian Natural Resources Ltd.	4,46
Financière Sun Life Inc.	4,26
TC Energy Corp.	4,19
Enbridge Inc.	3,51
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,46
Bank of Nova Scotia (The)	3,28
Total	47,79
Nombre total des placements :	**72**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	97,06
Actions étrangères	1,54
Liquidités et équivalents	1,40

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 1 536,68 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,38 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes canadiens de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,53	2,08	1,46	1,02	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,64	2,30	1,57	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,96	2,62	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes canadiens de base

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes principalement canadiens

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 365 523 325 $
Taux de rotation du portefeuille : 43,33 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,60	26,84	1 386 467	2,71	26,39	784 122	3,07	25,02	107 296
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,14	22,29	1 520 198	2,36	21,73	915 636	2,69	20,92	77 269
Partenaire : option AFA [2]	1,50	14,01	97 231	1,61	13,92	49 714	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,04	14,37	124 071	1,26	14,19	40 496	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,55
Banque de Montréal	5,70
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,45
Telus Corp.	4,12
Canadian Natural Resources Ltd.	4,11
Financière Sun Life Inc.	3,94
TC Energy Corp.	3,90
Enbridge Inc.	3,27
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,19
Bank of Nova Scotia (The)	3,06
Total	44,30
Nombre total des placements :	**60**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	89,85
Actions étrangères	8,69
Autres	1,05
Liquidités et équivalents	0,41

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 677,08 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,31 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes principalement canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,60	2,14	1,50	1,04	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,71	2,36	1,61	1,26	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,07	2,69	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes principalement canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes canadiens

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 46 011 583 $
Taux de rotation du portefeuille : 28,94 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,70	24,19	208 061	2,86	23,69	134 299	3,22	22,42	16 845
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,29	22,47	272 824	2,51	21,90	95 483	2,84	21,08	14 511
Partenaire : option AFA [2]	1,60	14,14	13 446	1,77	14,01	9 100	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,20	14,45	33 526	1,42	14,28	769	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,90
Banque de Montréal	5,21
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,00
Financière Sun Life Inc.	3,90
Telus Corp.	3,77
Canadian Natural Resources Ltd.	3,72
TC Energy Corp.	3,59
Société Financière Manuvie	3,14
Enbridge Inc.	2,97
Bank of Nova Scotia (The)	2,96
Total	41,16
Nombre total des placements :	**127**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	82,07
Actions étrangères	16,92
Liquidités et équivalents	1,01
Autres	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 727,48 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,62 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,70	2,29	1,60	1,20	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,86	2,51	1,77	1,42	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,22	2,84	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 91 555 297 $
Taux de rotation du portefeuille : 57,64 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,74	29,28	168 357	2,96	28,38	107 033	3,37	26,71	16 478
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,28	21,12	243 640	2,50	20,59	139 249	2,88	19,70	33 225
Partenaire : option AFA [2]	1,65	12,89	9 658	1,87	12,74	4 887	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,20	13,22	14 934	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des sociétés canadiennes à moyenne capitalisation et il souscrit un certain volume d'actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Boyd Group Services Inc.	3,93
EQB Inc.	3,57
Stantec Inc.	3,52
The Descartes Systems Group Inc.	3,50
Element Fleet Management Corp.	3,42
ATS Automation Tooling Systems Inc.	3,11
Quincaillerie Richelieu Ltée	2,96
Savaria Corporation	2,93
Dream Industrial Tr Unit	2,92
iA Financial Corp. Inc.	2,83
Total	32,71
Nombre total des placements :	**50**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	99,16
Liquidités et équivalents	0,85

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 512,71 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,23 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises de taille plus petite, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « modéré à élevé » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,74	2,28	1,65	1,20	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,96	2,50	1,87	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,37	2,88	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance de petites capitalisations canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements AGF Inc.
Valeur totale du fonds : 11 007 408 $
Taux de rotation du portefeuille : 74,92 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,96	15,19	21 870	3,34	14,55	24 154	3,67	13,93	4 565
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,50	14,26	39 193	2,72	13,90	13 498	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,88	10,89	1 394	2,29	10,66	328	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	8,03
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,95
Banque de Montréal	5,21
Brookfield Asset Management Ltd. Cl A Ltd Vtg Shs	3,52
Canadian Natural Resources Ltd.	3,41
Brookfield Corporation VtgCl A	3,40
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,30
Tourmaline Oil Corp.	3,25
Constellation Software Inc.	3,10
Shopify Inc. Cl A	3,05
Total	42,23
Nombre total des placements :	**53**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	96,71
Actions étrangères	2,20
Liquidités et équivalents	1,11

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 196,24 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance de petites capitalisations canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,96	2,50	1,88	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,34	2,72	2,29	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,67	--	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance de petites capitalisations canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Immobilier

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : Conseillers immobiliers GWL inc.
Valeur totale du fonds : 4 751 103 423 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,26 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,05	18,42	3 391 347	3,15	18,12	1 487 980	3,59	16,95	100 369
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,59	16,09	3 343 213	2,76	15,79	1 340 988	3,14	15,13	138 353
Partenaire : option AFA [2]	1,95	12,13	443 579	2,05	12,05	97 149	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,49	12,43	308 781	1,65	12,31	26 856	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille constitué principalement de biens immobiliers productifs de revenus au Canada.

Dix principaux placements	% de l'actif
Laird Business Park, Mississauga, ON	4,45
The Livmore High Park, Toronto, ON	3,72
High Park Village - West Tower, Toronto, ON	3,56
Grenadier Square Redevelopment, Toronto, ON	3,04
The Lillian Redpath Towers, Toronto, ON	2,44
33 Yonge Street, Toronto, ON	2,38
320 McRae Avenue, Ottawa, ON	2,31
Bayview Village Place, Toronto, ON	2,18
6301, 6315, 6325 106 Avenue SE, Calgary, AB	2,05
5150 - 5160 Yonge Street, Toronto, ON	2,02
Total	28,15
Nombre total des placements :	**120**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	93,26
Liquidités et équivalents	3,38
Revenu fixe	3,36

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 303,02 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,68 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de croissance à long terme, par la voie d'un portefeuille de biens immobiliers canadiens, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré, à cause des hausses et des baisses du marché immobilier. Il se peut que les rachats soient interrompus provisoirement durant toute période pendant laquelle le fonds ne contiendrait pas suffisamment de liquidités ou de titres facilement négociables pour faire face aux demandes de rachat. **Ce fonds doit être considéré comme un placement à long terme, car il ne convient pas à une personne qui pourrait être forcée de convertir rapidement ses avoirs en argent comptant.**

Notes

Au cours des cinq dernières années, les activités d'achat de biens immobiliers du fonds Immobilier ont atteint un total de 471 millions de dollars, alors que celles des ventes représentaient un total de 595 millions de dollars.

Immobilier

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,05	2,59	1,95	1,49	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,15	2,76	2,05	1,65	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,59	3,14	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Immobilier

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 22 471 690 $
Taux de rotation du portefeuille : 19,43 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,82	36,66	67 496	3,01	35,84	39 052	3,44	33,31	7 942
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,46	27,79	51 317	2,68	27,09	37 963	3,06	25,91	15 988
Partenaire : option AFA [2]	1,73	13,45	10 194	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,37	13,72	3 864	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés nord-américaines à petite et à moyenne capitalisation.

Dix principaux placements	% de l'actif
Verra Mobility Corp. Cl A	5,14
Maximus Inc.	4,70
Tenable Holdings Inc.	4,56
iRhythm Technologies, Inc.	4,49
Cirrus Logic Inc.	4,39
Grocery Outlet Holding Corp.	4,38
Neogen Corp.	4,17
ExlService Holdings, Inc.	4,09
Markel Group Inc.	3,76
Commvault Systems, Inc.	3,50
Total	43,19
Nombre total des placements :	**76**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	72,90
Actions canadiennes	25,36
Liquidités et équivalents	1,75

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 910,14 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,69 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « modéré à élevé » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,82	2,46	1,73	1,37	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,68	--	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,44	3,06	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Science et technologie

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 95 841 855 $
Taux de rotation du portefeuille : 75,75 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,98	96,51	153 620	3,12	94,45	131 977	3,72	86,33	4 210
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,47	75,15	158 595	2,80	72,32	245 359	3,35	67,80	954
Partenaire : option AFA [2]	1,89	21,51	24 973	2,02	21,36	1 599	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,37	22,13	108 266	1,70	21,73	4 253	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises canadiennes et américaines qui sont actives dans le secteur Science et technologie.

Dix principaux placements	% de l'actif
Constellation Software Inc.	8,14
Alphabet Inc. Cl A	7,79
Microsoft Corp.	7,78
NVIDIA Corp.	7,35
Apple Inc.	7,16
Amazon.com Inc.	6,61
Roper Technologies Inc.	4,18
ServiceNow Inc.	3,40
Synopsys, Inc.	3,37
The Descartes Systems Group Inc.	2,92
Total	58,70
Nombre total des placements :	**29**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	83,59
Actions canadiennes	13,35
Autres	3,05
Liquidités et équivalents	0,01

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 4 558,69 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 16,38 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises canadiennes et américaines qui sont actives dans le secteur Science et technologie, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Science et technologie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,98	2,47	1,89	1,37	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,12	2,80	2,02	1,70	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,72	3,35	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Science et technologie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille d'actions mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 20 499 807 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,77 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,01	27,36	110 911	3,34	26,62	64 687	3,97	24,38	11 061
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,55	26,56	79 343	2,88	25,56	78 340	3,33	24,28	329
Partenaire : option AFA [2]	1,91	12,97	13 616	2,25	12,74	1 234	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,45	13,31	4 436	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Croissance américaine	16,46
Croissance des États-Unis	16,41
Actions de valeur des États-Unis	11,99
Actions étrangères	10,00
Actions internationales (Setanta)	9,04
Croissance internationale	9,01
Petites capitalisations mondiales (Mackenzie)	7,00
Actions de marchés émergents	5,06
Marchés émergents (Putnam)	5,03
Dividendes mondiaux	5,00
Total	95,00
Nombre total des placements :	**11**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	95,88
Liquidités et équivalents	2,14
Autres	1,25
Actions canadiennes	0,72

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 744,00 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,72 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent à des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Portefeuille d'actions mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,01	2,55	1,91	1,45	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,34	2,88	2,25	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,97	3,33	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille d'actions mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales à faible volatilité

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited
Valeur totale du fonds : 11 656 961 $
Taux de rotation du portefeuille : 48,54 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,86	25,20	29 837	3,01	24,79	38 678	3,38	23,38	45 264
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,40	24,05	31 375	2,62	23,45	38 930	2,95	22,57	7 152
Partenaire : option AFA [2]	1,77	12,73	2 024	1,93	12,59	1 124	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions d'entreprises de partout dans le monde, en misant prioritairement sur les compagnies et les secteurs qui semblent moins sensibles aux fluctuations que le marché en général.

Dix principaux placements	% de l'actif
Apple Inc.	2,59
Microsoft Corp.	2,29
Henkel AG & Co. KGaA	2,00
Regions Financial Corp.	1,43
Home Depot Inc.	1,34
Société Financière Manuvie	1,33
Alphabet Inc. Cl A	1,31
CVS Health Corp.	1,30
Texas Instruments Inc.	1,29
Cognizant Technology Solutions Corporation Cl A	1,27
Total	16,15
Nombre total des placements :	**4506**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	94,72
Actions canadiennes	2,85
Liquidités et équivalents	1,36
Revenu fixe	1,00
Autres	0,08

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 668,48 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,25 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions mondiales, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « modéré » à « faible à modéré ». En novembre 2016, Irish Life Investment Management Limited a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements Mackenzie. Avec ce changement, le fonds distinct a modifié son objectif de placement, qui était d'investir principalement dans des actions de sociétés nord-américaines, afin d'investir principalement dans des actions de sociétés de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire précédent et dans le cadre de l'objectif précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions mondiales à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,86	2,40	1,77	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,62	1,93	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,38	2,95	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions mondiales à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions étrangères

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 180 256 161 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,48 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,93	27,01	382 123	3,09	26,43	277 097	3,61	24,39	16 020
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,53	23,42	521 606	2,86	22,53	334 132	3,30	21,40	18 067
Partenaire : option AFA [2]	1,82	13,66	106 477	1,99	13,54	48 205	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,42	13,98	121 625	1,75	13,73	20 601	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions étrangères Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Danaher Corp.	4,28
Colgate-Palmolive Co.	3,60
Alphabet Inc. Cl A	3,15
Brookfield Corporation VtgCl A	3,12
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,05
Johnson & Johnson	3,00
Reckitt Benckiser Group PLC Shs	2,85
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,80
Seven & i Holdings Co. Ltd. Shs	2,75
Grainger (W.W.) Inc.	2,70
Total	31,31
Nombre total des placements :	**46**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	89,23
Liquidités et équivalents	7,63
Actions canadiennes	3,12
Autres	0,02

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 648,54 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,13 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « modéré » à « faible à modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions étrangères

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,93	2,53	1,82	1,42	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,09	2,86	1,99	1,75	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,61	3,30	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions étrangères

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales toutes capitalisations

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited
Valeur totale du fonds : 71 582 963 $
Taux de rotation du portefeuille : 11,80 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,83	30,67	246 669	3,00	30,06	89 345	3,28	28,51	6 294
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,37	29,49	194 916	2,70	28,37	73 323	3,09	27,03	5 690
Partenaire : option AFA [2]	1,73	13,03	76 772	1,90	12,91	28 909	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,27	13,37	65 662	1,60	13,13	10 472	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées partout dans le monde.

Dix principaux placements	% de l'actif
Microsoft Corp.	4,71
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,91
Costco Wholesale Corp.	3,18
Booking Holdings Inc.	3,17
Oracle Corp.	3,17
Alphabet Inc. Cl A	3,14
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	2,94
S&P Global Inc.	2,22
DCC plc Shs	2,12
McDonald's Corp.	2,05
Total	30,61
Nombre total des placements :	**78**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,78
Liquidités et équivalents	1,10
Autres	0,12

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 902,96 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,65 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales toutes capitalisations

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,37	1,73	1,27	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,00	2,70	1,90	1,60	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,28	3,09	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions mondiales toutes capitalisations

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes mondiaux

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited
Valeur totale du fonds : 62 675 835 $
Taux de rotation du portefeuille : 18,01 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,83	15,64	331 537	3,00	15,41	232 097	3,27	15,03	7 442
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,37	16,30	294 045	2,64	15,87	247 933	2,98	15,35	2 388
Partenaire : option AFA [2]	1,73	12,80	16 628	1,89	12,68	5 899	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,27	13,13	6 706	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions de partout dans le monde qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
CRH PLC Shs	4,11
DCC plc Shs	3,88
Sanofi Shs	3,78
Novartis AG Namen -Akt	3,67
Allianz SE Namen -Akt Vinkuliert	3,47
Procter & Gamble Co.	3,45
Johnson & Johnson	3,40
Samsung Electronics Co. Ltd. PfdNon -Voting	3,38
L'Air Liquide S.A. Shs	3,33
Nestle S.A.Nom	3,10
Total	35,58
Nombre total des placements :	**41**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,90
Actions canadiennes	1,50
Liquidités et équivalents	1,22
Autres	0,37

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 563,97 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,11 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes mondiaux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,37	1,73	1,27	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,00	2,64	1,89	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,27	2,98	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes mondiaux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions américaines à faible volatilité

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC
Valeur totale du fonds : 5 329 155 $
Taux de rotation du portefeuille : 40,98 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,84	15,95	51 093	3,01	15,72	68 563	3,29	15,33	2 084
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,32	16,71	48 223	2,60	16,30	78 387	3,04	15,67	2 038
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,22	14,78	678	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements	% de l'actif
Apple Inc.	6,40
Alphabet Inc. Cl A	5,02
Microsoft Corp.	4,70
Broadcom Inc.	3,10
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,63
Crane Holdings Co.	2,00
JPMorgan Chase & Co.	1,83
Goldman Sachs Group Inc. (The)	1,81
Adobe Inc.	1,79
TJX Cos. Inc.	1,78
Total	31,08
Nombre total des placements :	**513**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,15
Liquidités et équivalents	1,86
Actions canadiennes	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 595,18 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,35 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions américaines à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,84	2,32	--	1,22	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,60	--	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,29	3,04	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions américaines à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance des États-Unis

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 08 novembre 1994
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 115 609 107 $
Taux de rotation du portefeuille : 33,85 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,72	42,76	119 410	2,94	41,63	66 447	3,21	39,88	8 112
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,26	37,94	148 341	2,53	36,73	83 581	2,91	35,12	2 081
Partenaire : option AFA [2]	1,62	14,86	6 615	1,84	14,69	366	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,16	15,25	55 536	1,46	14,99	146	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements	% de l'actif
Microsoft Corp.	5,48
Roper Technologies Inc.	5,07
Accenture PLCClass A	4,63
Aon PLCCl A	4,54
Linde PLC Shs	4,45
Schneider Electric S.E. Shs	4,18
S&P Global Inc.	3,93
Apple Inc.	3,88
Thermo Fisher Scientific Inc.	3,86
Trane Technologies PLC Shs	3,70
Total	43,72
Nombre total des placements :	**506**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,70
Autres	1,10
Liquidités et équivalents	0,21

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 2 465,27 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 9,44 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance des États-Unis

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,72	2,26	1,62	1,16	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,94	2,53	1,84	1,46	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,21	2,91	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance des États-Unis

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance américaine

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Placements AGF Inc.
Valeur totale du fonds : 136 321 942 $
Taux de rotation du portefeuille : 47,19 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,98	63,12	161 034	3,24	61,37	166 114	3,61	57,90	25 461
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,57	51,03	179 809	2,85	49,42	162 070	3,23	47,27	16 668
Partenaire : option AFA [2]	1,88	18,39	7 776	2,15	18,10	6 168	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,48	18,77	49 967	1,75	18,49	9 569	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements	% de l'actif
Amazon.com Inc.	7,47
NVIDIA Corp.	4,40
Palo Alto Networks, Inc.	4,09
Eli Lilly & Co.	3,97
Boston Scientific Corp.	3,82
ServiceNow Inc.	3,75
Intuitive Surgical, Inc. Com New	3,71
Cheniere Energy Inc. Com New	3,70
Lam Research Corp.	3,67
Quanta Services Inc.	3,60
Total	42,16
Nombre total des placements :	**32**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	92,20
Autres	5,24
Liquidités et équivalents	2,56

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 3 286,03 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 12,63 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance américaine

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,98	2,57	1,88	1,48	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,24	2,85	2,15	1,75	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,61	3,23	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance américaine

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions de valeur des États-Unis

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 84 644 331 $
Taux de rotation du portefeuille : 93,34 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,72	35,09	94 014	2,95	34,29	40 592	3,22	32,84	1 848
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,26	30,53	120 793	2,54	29,57	39 006	2,92	28,27	5 671
Partenaire : option AFA [2]	1,62	14,65	2 521	1,84	14,48	18 885	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,16	15,03	7 554	1,43	14,80	4 036	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements	% de l'actif
JPMorgan Chase & Co.	3,53
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,37
Johnson & Johnson	2,14
Bank of America Corp.	2,13
Intel Corp.	2,01
Walmart Inc.	1,99
UnitedHealth Group Inc.	1,80
Procter & Gamble Co.	1,76
Goldman Sachs Group Inc. (The)	1,57
Pfizer Inc.	1,54
Total	20,85
Nombre total des placements :	**144**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,26
Autres	1,61
Liquidités et équivalents	0,13

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 920,46 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,74 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions de valeur des États-Unis

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,72	2,26	1,62	1,16	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,95	2,54	1,84	1,43	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,22	2,92	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions de valeur des États-Unis

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur américaine

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC
Valeur totale du fonds : 10 962 848 $
Taux de rotation du portefeuille : 23,55 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,92	21,41	44 171	3,08	21,08	52 275	3,35	20,57	1 654
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,40	22,43	45 229	2,68	21,88	54 639	3,11	21,03	10 926
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,99	16,49	2 985	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,31	17,12	6 878	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements	% de l'actif
Federal Home Loan Banks, 2024-01-02	3,63
Microsoft Corp.	3,37
Exxon Mobil Corp.	3,10
PulteGroup Inc.	2,91
Bank of America Corp.	2,57
Walmart Inc.	2,45
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	2,30
Oracle Corp.	2,26
Qualcomm Inc.	2,22
McKesson Corp.	2,15
Total	26,94
Nombre total des placements :	**71**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	95,99
Liquidités et équivalents	4,11

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 2 140,95 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,86 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Valeur américaine

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,92	2,40	--	1,31	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,08	2,68	1,99	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,35	3,11	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Valeur américaine

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes américains

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 105 885 585 $
Taux de rotation du portefeuille : 49,07 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,67	28,85	780 929	2,89	28,27	385 625	3,17	27,46	23 407
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,21	30,38	730 932	2,48	29,50	412 880	2,87	28,33	12 123
Partenaire : option AFA [2]	1,57	15,70	63 604	1,79	15,51	29 325	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,10	16,10	111 184	1,38	15,86	15 871	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions américaines rapportant des dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Microsoft Corp.	6,34
Alphabet Inc. Cl A	4,01
Broadcom Inc.	3,49
Apple Inc.	3,18
Eaton Corp. PLC Shs	3,05
Analog Devices Inc.	2,71
Amazon.com Inc.	2,70
McDonald's Corp.	2,55
Eli Lilly & Co.	2,51
Mastercard Inc. Cl A	2,42
Total	32,96
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,04
Actions canadiennes	0,99
Autres	0,90
Liquidités et équivalents	0,06

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 2 585,31 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 9,96 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance d'actions américaines rapportant des dividendes et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes américains

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,67	2,21	1,57	1,10	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,89	2,48	1,79	1,38	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,17	2,87	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes américains

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance moyennes capitalisations américaines

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 18 612 802 $
Taux de rotation du portefeuille : 20,96 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,81	37,23	51 069	3,14	35,65	37 421	3,57	33,29	1 523
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,30	34,60	59 857	2,57	33,52	41 927	3,01	31,85	1 274
Partenaire : option AFA [2]	1,72	14,51	2 745	2,05	14,25	2 400	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,21	14,92	34 341	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises américaines à moyenne capitalisation.

Dix principaux placements	% de l'actif
Charles River Laboratories International Inc.	5,03
DexCom, Inc.	4,94
Akamai Technologies, Inc.	4,78
Westinghouse Air Brake Technologies Corp.	4,56
Broadridge Financial Solutions Inc.	4,13
ExlService Holdings, Inc.	4,08
Vontier Corp.	4,04
Bio-Techne Corporation	4,01
Bright Horizons Family Solutions LLC	3,93
Maximus Inc.	3,87
Total	43,37
Nombre total des placements :	**31**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,21
Autres	3,50
Liquidités et équivalents	0,29

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 2 268,68 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,54 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « modéré à élevé » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Croissance moyennes capitalisations américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,81	2,30	1,72	1,21	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,14	2,57	2,05	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,57	3,01	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance moyennes capitalisations américaines

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions EAEO

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 08 novembre 1994
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 35 652 812 $
Taux de rotation du portefeuille : 67,96 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,92	21,63	60 400	3,13	20,89	35 901	3,57	19,56	5 881
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,40	22,43	70 812	2,68	21,65	40 014	3,11	20,61	2 338
Partenaire : option AFA [2]	1,82	12,19	8 848	2,04	12,05	4 530	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,31	12,54	32 618	1,61	12,35	385	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Dix principaux placements	% de l'actif
Nestle S.A.Nom	2,93
Sanofi Shs	2,72
CRH PLC Shs	2,71
Vinci S.A. Shs	2,68
London Stock Exchange Group PLC Shs	2,63
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,45
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton S.E. Shs	2,44
BHP Group Ltd. Shs	2,32
Nintendo Co. Ltd. Shs	2,28
Samsung Electronics Co. Ltd. PfdNon -Voting	2,25
Total	25,40
Nombre total des placements :	**61**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,05
Actions canadiennes	1,91
Liquidités et équivalents	1,43
Autres	0,60

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 518,34 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,26 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En septembre 2014, Putnam Investments a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant d'UBS Global Asset Management (Canada) Co. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions EAEO

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,92	2,40	1,82	1,31	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,13	2,68	2,04	1,61	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,57	3,11	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions EAEO

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions internationales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 19 juillet 2004
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 61 628 695 $
Taux de rotation du portefeuille : 32,09 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,89	21,35	39 949	3,11	20,64	31 286	3,53	19,40	3 904
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,48	21,81	42 679	2,81	20,98	17 005	3,25	19,93	2 279
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	2,01	12,17	6 424	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	12,60	28 227	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Dix principaux placements	% de l'actif
ASML Holding N.V.	3,19
Shell PLC Ord Sh	3,04
Nestle S.A.Nom	2,72
BHP Group Ltd. Shs	2,50
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd. Shs	2,33
Novo Nordisk AS	2,24
AstraZeneca PLC Shs	2,11
Allianz SE Namen -Akt Vinkuliert	1,97
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton S.E. Shs	1,96
Roche Holding AG Dividend Right Cert	1,93
Total	23,99
Nombre total des placements :	**74**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,30
Liquidités et équivalents	1,34
Autres	0,36

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 500,70 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,14 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,89	2,48	--	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,81	2,01	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,53	3,25	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions internationales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Titres internationaux

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 1 136 458 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,43 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,89	16,67	8 609	3,11	16,09	3 833	3,53	15,08	2 323
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,49	19,21	2 962	2,82	18,46	4 249	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,79	11,99	889	2,02	11,86	1 784	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,73	12,06	440	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises internationales, par l'intermédiaire du Fonds international Mackenzie Ivy.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Reckitt Benckiser Group PLC Shs	4,01
Halma PLC	3,95
Brookfield Corporation VtgCl A	3,93
Seven & i Holdings Co. Ltd. Shs	3,86
Admiral Group plc Shs	3,84
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	3,51
Nestle S.A.Nom	3,42
Terumo Corp. Shs	3,36
Amcor PLC reçu du dépositaire Cdi 1 1 Foreign Exempt Nyse	3,18
Roche Holding AG Dividend Right Cert	3,14
Total	36,21
Nombre total des placements :	**45**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	89,68
Liquidités et équivalents	5,39
Actions canadiennes	5,11
Autres	-0,18

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 250,04 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,26 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises internationales, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Titres internationaux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,89	2,49	1,79	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,82	2,02	1,73	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,53	--	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Titres internationaux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance internationale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 77 606 747 $
Taux de rotation du portefeuille : 45,91 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,07	26,88	122 810	3,33	25,90	82 403	3,75	24,29	7 864
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,55	25,06	65 318	2,93	23,96	95 582	3,43	22,62	3 395
Partenaire : option AFA [2]	1,96	12,58	9 715	2,22	12,40	5 533	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,44	12,95	12 709	1,82	12,68	2 561	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

Dix principaux placements	% de l'actif
ASML Holding N.V.	5,32
Nestle S.A.Nom	5,14
Novo Nordisk AS	4,53
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton S.E. Shs	3,39
L'Air Liquide S.A. Shs	2,99
AstraZeneca PLC Shs	2,98
Sony Group Corp. Shs	2,80
Safran SA Shs	2,76
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd. Shs	2,75
Keyence Corp. Shs	2,55
Total	35,21
Nombre total des placements :	**66**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,52
Liquidités et équivalents	1,22
Autres	0,25

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 685,29 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,36 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance internationale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,07	2,55	1,96	1,44	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,33	2,93	2,22	1,82	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,75	3,43	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance internationale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondiales d'infrastructures

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 23 178 914 $
Taux de rotation du portefeuille : 91,50 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,89	18,44	99 977	3,22	17,78	77 021	3,54	17,00	1 860
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,44	19,69	61 970	2,76	18,95	106 729	3,20	18,01	5 204
Partenaire : option AFA [2]	1,81	11,70	10 753	2,13	11,46	2 599	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,36	11,97	18 519	1,67	11,76	240	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement les titres d'entreprises réparties à l'échelle mondiale, dont les activités sont liées aux infrastructures ou qui tirent profit indirectement de celles-ci.

Dix principaux placements	% de l'actif
Aena S.M.E., S.A. Aena S M E S A Ant Aena S A Acciones	5,95
Iberdrola S.A. Shs	3,80
Enel SpA Shs	3,70
NextEra Energy Inc.	3,35
Transurban Group Stapled Security	3,28
Cheniere Energy Inc. Com New	3,17
Enbridge Inc.	3,04
Getlink Ord Regroupt	2,41
Grupo Aeroportuario del Pacifico S.A.B. de C.V. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg 10 Ser B Shs	2,04
NiSource Inc.	2,03
Total	32,77
Nombre total des placements :	**146**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	92,86
Actions canadiennes	6,71
Liquidités et équivalents	0,40
Autres	0,03

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 425,83 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,61 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises mondiales dont les activités sont liées aux infrastructures, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Mondiales d'infrastructures

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,89	2,44	1,81	1,36	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,22	2,76	2,13	1,67	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,54	3,20	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Mondiales d'infrastructures

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions européennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited
Valeur totale du fonds : 5 812 599 $
Taux de rotation du portefeuille : 10,47 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,91	19,70	34 216	3,13	19,01	18 308	3,40	18,06	5 458
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,44	21,23	35 592	2,77	20,43	19 379	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,80	10,14	34	2,02	9,94	1 319	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,34	10,30	166	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des titres d'entreprises localisées ou actives en Europe.

Dix principaux placements	% de l'actif
CRH PLC Shs	6,87
DCC plc Shs	6,70
Booking Holdings Inc.	5,66
Novartis AG Namen -Akt	5,55
Sanofi Shs	4,88
GEA Group Aktiengesellschaft Shs	4,46
Diageo PLC Shs	4,19
GSK PLC Ord Gbp0.3125	3,92
Ferguson PLC Ord Gbp0.10	3,76
EssilorLuxottica Shs	3,70
Total	49,70
Nombre total des placements :	**29**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	99,61
Autres	0,24
Liquidités et équivalents	0,16

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 301,98 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,67 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises européennes, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions européennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,91	2,44	1,80	1,34	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,13	2,77	2,02	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,40	--	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions européennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions Extrême-Orient

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Canada Life Asset Management
Valeur totale du fonds : 5 610 543 $
Taux de rotation du portefeuille : 12,99 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,03	19,00	13 638	3,24	18,59	21 281	3,57	17,49	4 216
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,51	17,62	12 794	2,95	16,75	16 836	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	2,15	10,11	3 085	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout les titres d'entreprises localisées ou actives en Asie ou dans le littoral du Pacifique.

Dix principaux placements	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Shs	8,17
AMUNDI MSCI India UCITS ETF	7,13
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	6,09
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	3,53
Alibaba Group Holding Ltd.New	3,31
AIA Group Ltd. Shs	3,19
BHP Group Ltd. Shs	2,86
iShares Core CSI 300 ETF	2,42
Commonwealth Bank of Australia Shs	1,81
PDD Holdings Inc. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Sponsored Ads	1,58
Total	40,09
Nombre total des placements :	**229**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	99,85
Liquidités et équivalents	0,16

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 378,45 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,26 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises asiatiques et du littoral du Pacifique, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « élevé » à « modéré à élevé ». En octobre 2015, Canada Life Asset Management Limited a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions Extrême-Orient

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,03	2,51	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,24	2,95	2,15	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,57	--	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions Extrême-Orient

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions de marchés émergents

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 60 256 802 $
Taux de rotation du portefeuille : 1,96 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,27	18,42	174 735	3,49	17,78	57 002	3,82	16,70	15 153
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,59	17,65	199 484	3,03	16,77	76 767	3,47	15,77	14 997
Partenaire : option AFA [2]	2,16	11,85	27 174	2,38	11,70	3 962	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,49	12,31	109 163	1,93	12,01	1 869	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du Fonds Marchés émergents Mackenzie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Shs	6,26
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	4,57
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	3,39
Petroleo Brasileiro S.A. - Petrobras Preferred Shares	2,39
Kia Corp. Shs	2,05
BYD Company Limited-H -	1,92
Banco BTG Pactual S.A. Units Units Representing 1 Common Share And 2 Preferred A	1,85
Novatek Microelectronics Corp. Shs	1,84
Chimei Innolux Corp. Twse Listed Stocks	1,74
BYD Electronic (International) Company Limited Shs	1,69
Total	27,70
Nombre total des placements :	**160**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,50
Liquidités et équivalents	2,19
Autres	-0,69

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 496,35 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,11 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « élevé » à « modéré à élevé ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,27	2,59	2,16	1,49	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,49	3,03	2,38	1,93	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,82	3,47	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions de marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Ressources mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 25 878 400 $
Taux de rotation du portefeuille : 38,19 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,96	11,13	237 605	3,18	10,81	182 286	3,55	10,17	19 015
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,51	11,53	251 697	2,68	11,28	122 516	3,05	10,75	8 072
Partenaire : option AFA [2]	1,89	16,04	832	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,44	16,51	8 132	1,61	16,41	90	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans des sociétés mondiales qui sont actives dans le secteur de l'énergie et dans les industries de ressources naturelles.

Dix principaux placements	% de l'actif
Shell PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg Ord Sh	5,00
TotalEnergies SE Reçu de dépositaire américain sponsorisé	4,08
Tourmaline Oil Corp.	3,45
Advantage Energy Ltd.	3,29
Vale S.A. Reçu de dépositaire américain Adr	3,10
Interfor Corporation	2,88
Canadian Natural Resources Ltd.	2,84
Stelco Holdings Inc.	2,69
ARC Resources Ltd.	2,52
Champion Iron Limited Shs	2,32
Total	32,17
Nombre total des placements :	**97**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	48,12
Actions canadiennes	47,52
Autres	3,19
Liquidités et équivalents	0,93
Revenu fixe	0,24

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013, détiendrait 1 070,75 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,69 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises actives dans les industries de ressources naturelles, et qui est prête à assumer un niveau de risque plus élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Notes

En octobre 2015, le Groupe de gestion d'actifs GLC ltée a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. En janvier 2021, Placements Mackenzie a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant du Groupe de gestion d'actifs GLC ltée. De plus, en mai 2021, l'objectif de placement du fonds a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des sociétés de ressources canadiennes, mais plutôt dans des sociétés de ressources mondiales. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre.

Ressources mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,96	2,51	1,89	1,44	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,18	2,68	--	1,61	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,55	3,05	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Ressources mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Consultez canadavie.com

Numéro de téléphone sans frais : **1 888 252-184**7

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F70-0622 – 05/24